ANNÉE — T. 16 N° 361 — 25 DÉCEMBRE 1926

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (45 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES « QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

POUR LA PAIX INTERNATIONALE

Le Congrès de Bierville

Beaucoup de choses ont été dites au sujet du Congrès de la Paix qui s'est tenu à Bierville au mois d'août dernier. Suivant la formule consacrée, ce congrès a fait couler beaucoup d'encre, tant dans la presse française que dans la presse étrangère. Les interprétations qui ont été données de ces assises pacifiques étaient-elles justes ou, à tout le moins, impartiales? Il semble difficile de leur attribuer entièrement ces deux qualités. En effet, comptes rendus et commentaires, et ceci s'explique aisément, reflétèrent trop les tendances des journaux qui les publiaient.

Les organes à tendances pacifistes approuvaient sans réserve et l'idée même du congrès, et les discours qui furent prononcés, même quand ceux-ci dépassaient ouvertement la mesure. Les journaux nationalistes critiquaient a priori, *et parfois violemment, cette tentative de pacification morale* (1).

Comme l'écrivait M. Jean Guiraud *en reprenant un mot de M. Marc Sangnier* (1), *il faut distin-*

---

(1) Le secrétaire de l'*Action catholique* de Bordeaux, M. l'abbé C. D., pouvait écrire (« A propos de Bierville », 5. 10. 26) :

« Qui de nous ne se souvient d'avoir lu dans son enfance la désopilante histoire du curé de Cucugnan ? Le bon curé, connaissant de longue date les divisions de ses fidèles, les réunit au cimetière pour leur donner sans le paraître une leçon. Il les prie de lui indiquer quel mort il doit ressusciter, et s'engage devant tous à faire aussitôt le miracle. On suit une à une les tombes, mais, à chaque nom évoqué, éclatent les protestations des adversaires du défunt qui ont peur de le voir revivre. Les vivants ne pouvant s'entendre, le curé, pour garder entre eux la paix, ne ressuscita personne et rentra chez lui triomphant.

» De l'un à l'autre numéro, il vient de m'arriver, à propos de Bierville, une aventure un peu semblable.

» Bierville, vous le savez, est le nom d'un domaine appartenant à Marc Sangnier, en Seine-et-Oise, où viennent de se réunir, en un Congrès original, pour promouvoir la paix du monde, plusieurs milliers de militants relevant de tous les peuples, fils de toutes les religions et même de tous les athéismes. Jean Guiraud a dit dans la *Croix*, et Mgr Julien dans le *Correspondant*, combien l'impulsion, le cadre, les offices des catholiques manifestaient d'ardente foi et frappaient les non-croyants ; mais ils n'ont pas tu par ailleurs qu'à côté des doctrines de l'Eglise, magnifiquement proclamées par des voix épiscopales, s'étaient produites librement, et parfois même avec succès, des thèses beaucoup moins sûres, pour tout dire inadmissibles, du fait surtout des sans-Dieu.

» Tout cela, ce sont des faits, couchés déjà par les journaux au cimetière de l'histoire. Or, il a suffi l'autre jour que j'annonce mon intention de ressusciter un instant, juste le temps de les juger, les idées ainsi émises, comme la mission du journal m'en faisait un devoir, pour provoquer aussitôt les alarmes les plus vives. De droite et de gauche, on m'a dit : Si parfait que vous puissiez faire le dosage impartial de la vérité et de l'erreur, vous allez soulever sûrement les protestations unanimes d'un grand nombre de vos lecteurs, dans les sens les plus contraires, les uns trouvant que vous allez beaucoup trop loin dans l'approbation ou le blâme, et les autres pas assez.

» Je ne suis pas un thaumaturge, encore moins un casse-cou. Aussi ai-je renoncé aussitôt à tenter le miracle de mettre nos lecteurs d'accord, puisqu'il paraissait certain à des amis insoupçonnables que j'allais droit ingénument à la catastrophe suprême.

» Mais dès lors se pose à nous une question toute nouvelle de la plus haute gravité.

» Est-il normal, dans l'Eglise, que des frères dans la foi, comme nos bien-aimés lecteurs, soient à tel point divisés sur leur devoir patriotique et leur devoir international qu'ils n'aient pas sur ce terrain, si connexe avec celui de la foi et celui des mœurs, un inébranlable minimum de convictions communes ? N'ont-ils pas, pour les éclairer, la même doctrine séculaire, le même esprit de Dieu, la même Chaire romaine ? Comment un journal doctrinal, indépendant comme le nôtre, pourrait-il parler de tout ce qu'enseigne l'Eglise sans rien dire du point vital qui passionne tant d'esprits, où tant de chrétiens anxieux cherchent à tâtons la lumière ? Si l'on s'écrase à cette porte et si l'on s'y bat entre chrétiens, qu'on nous permette de l'ouvrir avec la clef de l'Eglise, afin que tous les croyants ensemble puissent enfin voir et passer.

» Serait-il donc impossible que les catholiques de France, quel que soit leur parti, puissent, d'un esprit libre et clair, s'entendre sur ces deux idées :

» 1° Le devoir absolu de vigilance patronale [patriotique], qui nous oblige à maintenir la liberté de la patrie, à la défendre des embûches de nos ennemis, de nos alliés et rivaux, et des ténébreux travaux de sape de l'internationalisme maçon ;

» 2° Le devoir absolu de tenir compte de la pensée du Pape, exhortant sans cesse à la paix, dans la mesure où sont possibles les accords entre nations, les recours à l'arbitrage et le désarmement des haines sans trahir le premier devoir du loyalisme français.

» La paix du Christ dans le règne du Christ, par une France libre et forte ! Ne pourrait-on au moins s'entendre sur cela ?

» Laisser nos catholiques sans direction en ces matières, c'est les vouer fatalement à se jeter à corps perdu dans les solutions des partis, trop souvent unilatérales, à s'enfermer dans des vues trop exclusives, à nier ce que contient de vrai l'opinion adverse, à « ne plus pouvoir sentir » ceux de leurs frères qui suivent d'autres maîtres qu'eux, à se diviser violemment dès qu'ils s'affrontent sur le terrain de l'action politique. Alors qu'au point de vue chrétien il serait si aisé de s'entendre sur notre terrain, autour d'un solide noyau de convictions communes, tout en laissant chacun libre de retrouver dans son parti ses opinions personnelles !

« Depuis quelque temps, dit justement un article remarquable de la revue *le Messager* [*du Cœur de Jésus : D.* » t. 16, col. 1131-1132], les catholiques ont entrepris de » faire leurs affaires eux-mêmes. [...] Un jour viendra où » leur groupement disposera d'une puissance sans égale.

» D'où naîtra cette puissance ? L'auteur le dit : de la netteté des doctrines, aujourd'hui beaucoup trop flottantes sur bien des points, et qui pourraient être si claires. D'ici très peu, espérons-le, elles le seront ! »

(1) « Pour la paix » (*Croix*, 10. 8. 26). — « Nous ne devons pas oublier, ajoute M. Guiraud, que les études savantes et les cordiales rencontres d'âmes enthousiastes ne suffisent pas pour établir la paix. Ce serait une chimère bien dangereuse que de s'imaginer qu'il est aussi facile de déclarer la paix au monde que de lui déclarer la guerre ! Quelque immense et quelque sincère qu'elle

ser la propagande de la paix et l'œuvre tech-ique de la paix : « Les Congrès pacifiques tra-aillent à la propagande de la paix, à la formation d'une mentalité pacifique ; mais il appartient aux gouvernements et aux diplomates d'étudier, à la lumière combinée des principes et des faits, les conditions de la paix et le moyen de la maintenir ; s'ils estiment que certaines conditions s'imposent pour prévenir les réveils de l'esprit belliqueux chez certains peuples ; s'ils pensent que le moyen de prévenir des attaques injustes, c'est de demeurer forts ; si, à l'appui de leurs arguments de droit, ils croient parfois utile d'invoquer des répressions éventuelles ; s'ils combinent des traités et des alliances qu'ils estiment nécessaires pour la sécu-rité du pays et son juste développement, nous n'avons qu'à les suivre. Mais combien leur œuvre sera rendue plus facile si l'opinion du monde veut vraiment la paix et se rend compte elle-même des conditions qu'elle exige pour être solide et sincère ! ».

On sait la part importante que Mgr JULIEN *prit au Congrès de Bierville. Nous publions* in extenso *son discours, prononcé le 17 août, à la séance d'ouverture, ainsi qu'un article écrit par lui dans le* Correspondant, *où il cherche à tirer la véritable leçon qui se dégage de cette « expérience ».*

Nous reproduisons auparavant un article du R. P. J. BOULIER, *S. J., paru dans les* Dossiers de l'Action populaire *(10. 7. 26), qui nous expose, avec le but et les tendances du Comité international d'action démocratique, l'historique des Congrès internationaux pour la paix.*

Les Congrès démocratiques internationaux pour la paix

I — BUT ET TENDANCES (1)

Le Comité international d'action démocratique pour la paix, habituellement désigné sous le nom d' « Internationale démocratique », est l'organisateur des Congrès internationaux pour la paix, dont le sixième se réunira en France, dans le domaine de Bierville, près d'Etampes, au mois d'août 1926.

Le Comité estime que le problème de la paix n'est pas seulement « une grande idée technique », suivant le mot de M. de Monzie (1), mais que c'est aussi un problème essentiellement moral. L'œuvre de paix exige, certes, que des accords politiques et économiques soient passés entre les peuples ; mais, pour que ces accords soient efficaces, il importe qu'ils soient conclus dans une atmosphère d'entente morale et même de collaboration ; il importe qu'un effort de désarmement des haines les précède et les prépare.

Voilà pourquoi le Comité, bien qu'il ne soit pas confessionnel, estime à un si haut prix les forces religieuses et morales, qu'il juge indispensables à l'œuvre de paix. Il fait donc appel à tous les « pacifistes démocrates » qui, quelles que soient leurs convictions, non seulement respectent, mais reconnaissent la nécessité de ces forces religieuses et morales pour l'œuvre de paix.

« Pacifistes démocrates », avons-nous dit. Deux mots que les chefs du mouvement de l' « Internationale démocratique » ont toujours tenu à définir nettement, pour éviter toute équivoque.

Pour eux, le pacifisme n'est pas la négation du patriotisme, ou la théorie de « la paix à tout prix » ; c'est la doctrine d'après laquelle les intérêts de chaque peuple — qu'il est juste et nécessaire de défendre en ce qu'ils ont de légitime — doivent être subordonnés à l'intérêt général de tous les peuples ; cette subordination doit être assurée par une Société des Nations, ouverte à toutes les nations et capable de leur imposer sa loi ; armée, par conséquent, de pouvoirs suffisants.

Quant au mot « démocratie », ils ne l'emploient pas dans le sens étroit que lui donnent les partis politiques, en France et à l'étranger ; se plaçant au point de vue largement international, la démocratie est, pour eux, le régime international qui associe les peuples eux-mêmes aux constructions de la paix et oblige les chancelleries, dans leurs négociations, à tenir largement compte des aspirations populaires légitimes.

Le Comité, dans ses congrès, ne s'interdit pas d'aborder l'étude des problèmes actuels et pratiques de la paix, mais c'est plutôt sous leur aspect moral que technique qu'il les envisage. Il n'a nullement la prétention de doubler le rôle des Gouvernements et des chancelleries, encore moins de l'entraver. Il veut, bien au contraire, le rendre plus facile en contribuant, pour sa part, à créer dans le monde une atmosphère morale favorable aux accords internationaux.

« Ce sont les esprits et les cœurs qui ont à désarmer pour que revienne la paix entre les peuples », déclarait S. Em. le cardinal Cerretti, le 1er janvier 1923, en présentant les vœux du corps diplomatique à M. le président de la République. « Il faut y travailler, et, si on y aboutissait, le reste, qui est d'ordre économique et matériel, serait bien près d'aboutir aussi. » (2)

Tel est exactement l'esprit qui anime le Comité et ses congrès internationaux. On comprend l'intérêt qu'une telle initiative a suscité chez les catholiques des divers pays d'Europe. La foi catholique, en effet, n'a pas besoin de se doubler d'une « foi démocra-

---

propagande pacifique est insuffisante, et si elle devient cifiste, elle est dangereuse. » Ne taxons pourtant pas de ue « les apôtres de la paix ». Ne nous scandalisons pas la présence à Bierville « d'Allemands qui peut-être trouvèrent, il y a quelques années, dans les carnages la guerre, en face de nous ou de nos enfants. S'ils rent, ils le firent, comme nos soldats, par devoir et par pel de leur patrie, et si, quelques années après, ils nnent chez nous collaborer à une œuvre de paix, st-ce pas parce que les sacrifices nécessaires qu'ils ent à leur patrie coûtèrent à leurs sentiments humains chrétiens et qu'ils ne veulent plus les voir se renouve-ler ? Chrétiens soumis aux paroles évangéliques de leur ef suprême, le Souverain Pontife, ils n'ont pas oublié solennelle adjuration qu'avait adressée Benoît XV au onde en faveur de ce désarmement moral qui devait ivre, après la guerre, le désarmement militaire par la conciliation des ennemis de la veille, ni déposés amour et odio, et le programme que leur a tracé XI de promouvoir dans le monde la paix du Christ r le règne du Christ ». — Voir aussi le Retour de Con-s », Croix, 21. 8. 26, l'article où M. Jean Guiraud rend mpte du Congrès de Bierville.

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

(1) Discours prononcé à la Sorbonne, le 2. 9. 25, à la séance d'ouverture du 24e Congrès universel de la paix. (Note de l'auteur ; les autres notes sont de la D. C.)

(2) Cf. D. C., t. 9, col. 88.

tique » pour louer et aider un effort de rapprochement entre les hommes si conforme aux vœux de l'Eglise. Elle souhaite seulement que, voulant la paix entre les âmes, chacun des congressistes en discerne et en consente toutes les conditions. L'une de ces conditions n'est-elle pas la collaboration cordiale des catholiques, garantie nécessaire de réalisme dans le programme et d'efficacité dans le travail ?

Outre ces congrès, les principaux moyens d'action du comité sont : la diffusion de nombreuses publications, l'organisation de tournées de conférences dans les différents pays, la création de groupes d'études, les échanges de visites et de correspondances entre les adhérents des divers pays, et, d'une façon générale, l'œuvre de rapprochement international par la mise en contact des diverses élites nationales de même nature, dans l'ordre religieux, intellectuel, moral, social...

II — HISTORIQUE

Le Comité international d'action démocratique pour la paix a été créé, à Paris, à la suite du premier congrès qui s'est tenu dans cette ville, en 1921, sur l'initiative de M. Marc Sangnier, ancien député de Paris.

Premier Congrès de Paris (4-11 déc. 1921).

Vingt et une nations y étaient représentées, notamment les principales nations ayant pris part à la guerre mondiale (1).

Après une revue générale du mouvement, les congressistes étudièrent la question de la législation sociale en France et à l'étranger, puis celle du progrès démocratique dans les divers pays. Ils insistèrent enfin sur l'aide puissante que pouvaient apporter les forces morales, religieuses et intellectuelles pour la réalisation d'une paix véritable.

La séance la plus importante de ce congrès fut la grande manifestation qui, le dimanche 11 décembre, réunit, dans la vaste salle du manège du Panthéon, une foule de plus de trois mille personnes. L'entrée de la réunion était absolument libre. Les discours de M. Marc Sangnier et les déclarations de M. le Dr Metzger, au nom des délégations allemande et autrichienne, furent acclamés ; il n'y eut pas le moindre incident.

Au cours du banquet de clôture, on entendit notamment les déclarations de M. le comte Kessler, ancien ministre plénipotentiaire de la République allemande, sur le « devoir matériel et moral de réparation » de l'Allemagne, et de M. Redlich, ancien ministre des Finances d'Autriche.

Précisant le haut esprit pacifique et chrétien dans lequel ils désiraient collaborer, les congressistes décidèrent d'envoyer à Sa Sainteté le pape Benoît XV une dépêche pour le remercier de ses appels en faveur de la réconciliation des peuples, et au président des Etats-Unis, M. Harding, pour le féliciter d'avoir pris l'initiative de la Conférence du désarmement. Le Souverain Pontife, comme le président des Etats-Unis, tinrent à répondre à M. Marc Sangnier pour lui dire combien ils approuvaient tout effort tendant à rendre plus stable la paix internationale.

(1) On trouvera dans la *D. C.*, t. 7, col. 1163-1180, un compte rendu de ce congrès suivi de commentaires de la presse. Il ne sera pas sans intérêt de se reporter au discours que prononça M. Marc Sangnier à la Chambre (21. 5. 22) sur une politique de réconciliation et de collaboration avec l'Allemagne. La *D. C.*, t. 7, col. 1369-1399, a publié ce discours *in extenso*, ainsi que les impressions des quotidiens de Paris.

Deuxième Congrès de Vienne (26 sept.-1er oct. 1922)

Vingt-cinq nations étaient représentées à ce deuxième Congrès, dont les membres reçurent le plus enthousiaste accueil de la part des autorités offi-cielles et religieuses de la ville de Vienne, de S. Em. le cardinal Piffl, en particulier. On était au point le plus aigu de la crise économique grave que traversai[t] alors l'Autriche. M. Weiskirchner, président du Pa[r]lement autrichien, membre du Parti chrétien-social, souhaita la bienvenue aux congressistes, à la séance d'ouverture, au nom de Mgr Seipel, chancelier, reten[u] à Genève. Puis le président de la République fu[t] même, M. Hainisch, tint à les recevoir et à le[ur] adresser, dans une allocution, ses vœux et ses enco[u]ragements.

A ce second Congrès, comme au premier, le Sain[t-]Siège tint à donner aux congressistes un témoignag[e] officiel de sa sympathie en priant le nonce de Vienn[e] de vouloir bien signifier au président du Congrès q[ue] S. S. Pie XI, « s'unissant aux sentiments dé[jà] exprimés, en faveur de cette initiative, par son véné[ré] prédécesseur, faisait des vœux pour l'heureux succ[ès] du Congrès ».

Troisième Congrès de Fribourg-en-Brisgau (4-10 août 1923).

Vingt-deux nations y étaient représentées. Les dé[lé]gations française (qui comptait 125 membres) [et] allemande (qui en comptait 554) étaient particul[iè]rement importantes. Quant aux séances plénières [du] Congrès, elles réunirent toujours de 1 500 [à] 8 000 auditeurs.

De tous les congrès, celui de Fribourg fut cert[ai]nement le plus important, celui également q[ui] laissa dans l'opinion internationale l'impression [la] plus profonde.

Il convient d'insister particulièrement sur tr[ois] aspects de ce Congrès : l'attitude des autorités o[ffi]cielles du pays de Bade et de la population ; la pa[rti]cipation de la jeunesse allemande ; l'initiative p[rise] en faveur du « Sacrifice de la réconciliation ».

a) *Attitude des autorités badoises et de la populati[on].* — L'annonce du Congrès avait surexcité les mili[eux] nationalistes, qui sommèrent le Gouvernement d[e la] République de Bade d'interdire le Congrès. Au n[om] du Gouvernement, M. Remmele, président, répon[dit] à la sommation en annonçant qu'il assisterait p[er]sonnellement au Congrès et qu'il y prendrait [la] parole. Aussi bien est-ce lui qui, au nom du Gouv[er]nement de Bade, salua les congressistes à la prem[ière] séance de travail. S. G. Mgr Fritz, archevêque [de] Fribourg, présida ensuite, à la cathédrale, une gra[nde] cérémonie religieuse, au cours de laquelle le P. Str[at]mann, Dominicain, de Berlin, prononça un disc[ours] sur la « Paix du Christ », et un service de Requ[iem] à la mémoire de tous les morts de la guerre.

b) *Participation de la jeunesse.* — La jeunesse [alle]mande, catholique, protestante, socialiste et « libr[e »] joua un rôle prépondérant dans ce Congrès : « Qu[ick]borns », « Grossdeutsche », « Neuwerks », « [...] deutsche », rivalisèrent d'entrain et d'émulat[ion,] prenant part, avec une juvénile ardeur, à toute[s les] discussions et manifestant leur volonté de rom[pre] avec les vieilles formules et les vieilles habitude[s de] pensée des anciens régimes de militarisme et de fo[rce].

c) *Sacrifice de la réconciliation.* — Désireu[x de] montrer leur volonté de réparation et de réconc[ilia]tion, les jeunes pacifistes et les femmes allema[ndes] qui participèrent au Congrès de Fribourg, dan[s un] élan généreux et spontané, résolurent de se sép[...]

les uns de quelques sommes d'argent qu'ils avaient pu économiser, les autres de bijoux de famille, et les déposèrent sur le bureau du Congrès, afin de manifester d'une façon tangible leur désir d'abolir, par un geste de réparation, le fossé d'inimitié et de haine qui séparait les deux pays.

Quatrième Congrès de Londres (16-19 sept. 1924).

Il se réunit quelques mois après le changement qui survint dans la politique extérieure française et, d'une façon générale, dans la politique internationale. Le sujet à l'ordre du jour du Congrès était, d'ailleurs, tout actuel : « Les problèmes de la paix et la collaboration internationale ». Les congressistes adressèrent aux trois premiers ministres qui venaient de conclure les accords de Londres, sur les réparations, un télégramme de félicitations, et ils reçurent, en réponse, des témoignages d'encouragement et de sympathie.

Cinquième Congrès de Luxembourg (9-14 sept. 1925).

Cette fois, c'est le problème général de l'organisation de la paix dans ses rapports avec l'éducation de l'enfance, avec la justice sociale et avec la sécurité des peuples, qui fut mis à l'ordre du jour du Congrès.

La question la plus controversée fut celle des sanctions destinées à appuyer toute procédure d'arbitrage international, sur laquelle s'affrontèrent, à la commission politique, les deux thèses, française et anglaise.

Tous les partis luxembourgeois (droite catholique, parti radical-socialiste, parti socialiste-ouvrier) s'étaient mis d'accord pour assurer le succès d'un congrès auquel S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg avait bien voulu accorder son haut patronage. Une délégation des congressistes fut également reçue par M. Prüm, ministre d'Etat, cependant que tous les congressistes étaient l'objet de réceptions officielles de la part des municipalités de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette et de Dickirch.

Comme dans tous les congrès précédents, une imposante cérémonie religieuse réunit, à la cathédrale, sous la présidence de Mgr Nommesch, les congressistes catholiques, qui eurent la joie de recevoir, pour la cinquième fois, un télégramme d'encouragement du Saint-Père, ainsi que la bénédiction apostolique.

III — LE PROCHAIN CONGRÈS DE BIERVILLE

Il se réunira du 16 au 22 août 1926, dans le vaste domaine de Bierville, à Boissy-la-Rivière, près d'Etampes (Seine-et-Oise). Mais, à l'occasion de ce Congrès, des manifestations internationales se dérouleront à Bierville pendant tout le mois d'août 1926, cependant qu'un vaste rassemblement de la jeunesse aura lieu sur l'un des plateaux qui dominent la magnifique vallée de la Juisne.

C'est en dehors de toute préoccupation de partis politiques que s'opérera ce rassemblement, auquel sont conviées toutes les organisations de jeunesse qui, directement ou indirectement, travaillent pour la paix et comprennent la nécessité des collaborations internationales.

Programme. — La première semaine d'août sera consacrée à un voyage circulaire dans le Nord de la France. Les congressistes étrangers, qui entreront en France par Strasbourg, Sarrebrück et Maubeuge, se réuniront à Reims, puis se dirigeront ensemble vers Amiens, où ils retrouveront les congressistes anglais arrivés par Boulogne, et, avec eux, ils continueront leur route vers Le Havre, où se tiendra précisément, à cette époque, la « Semaine sociale », puis vers Rouen et Paris.

Dans la seconde semaine seront données, à Bierville, trois séries de cours d'enseignement international, sur : *a*) le mouvement des idées démocratiques et la guerre dans le monde ; *b*) les jeunesses nationales et le problème de la paix ; *c*) la vie internationale et la jeunesse. Parmi les professeurs, citons : M. Louis Rolland, professeur à la Faculté de droit de Paris ; le Dr Hermann Platz, professeur à l'Université de Bonn (Allemagne) ; M. Kingsley Martin, professeur à l'Institut des Sciences économiques de Londres ; M. Albert Carnoy, sénateur et professeur à l'Université de Louvain ; M. André Tolédano, de l'Institut international de coopération intellectuelle (1) ; M. Heymann, député de Belgique ; M. Fliche, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier ; M. Paul Archambault ; M. Georges Hoog, etc.

Enfin, presque chaque soir auront lieu des représentations artistiques où se reflètera l'âme pacifique qui anime certaines œuvres littéraires ou dramatiques de diverses nations. MM. Firmin Gémier, les chansonniers Xavier Privas et Henri Colas, les « Compagnons de St-Genest » ont déjà promis leur concours pour l'organisation de cette partie artistique du Congrès. Signalons également que, tandis qu'une troupe d'acteurs anglais, la troupe « Saint Pancras People Theatre », interprétera quelques « petites pièces » de l'écrivain anglais Laurence Housman à la gloire de saint François d'Assise, le poète français et catholique Edward Montier fera représenter, pour la première fois, la pièce, en trois actes et en vers, qu'il a spécialement écrite pour le Congrès : *La Paix de saint François.* Enfin, deux « spielschar » d'Allemagne, sous la direction des poètes Johannes Lippl et Leo Weissmantel, porteront à la scène quelques œuvres caractéristiques d'un nouvel art populaire allemand.

La troisième semaine d'août sera celle du Congrès proprement dit. Les questions à l'ordre du jour sont de celles qui peuvent intéresser particulièrement la jeunesse. Les voici :

a) Les tendances morales, sociales et politiques de la jeunesse contemporaine dans les différentes nations ;

b) La situation économique des divers milieux de cette jeunesse après la guerre ;

c) Les caractères et la force des principaux mouvements de jeunesse travaillant dans un esprit de paix.

Enfin, au cours de la quatrième semaine, les congressistes visiteront Chartres, Versailles, Rambouillet, Port-Royal, Orléans, Fontainebleau et Paris, où ils seront reçus officiellement, à l'Hôtel de Ville, par le Conseil municipal.

La vallée de la Juisne. — Le magnifique et pittoresque site de la vallée de la Juisne donnera au Congrès un cadre admirablement approprié. Les catholiques qui participeront aux manifestations de Bierville seront heureux d'admirer, notamment, dans le domaine de Bierville, le superbe calvaire de la Paix, érigé sur le flanc de l'une des collines, qu'inaugura Mgr Gibier, évêque de Versailles, et, sur l'autre côté de la vallée, les Grottes de Saint-François

(1) L'Institut international de coopération intellectuelle est un organisme officiel fondé par le Gouvernement français, sous les auspices de la Société des Nations : cf. *D. C.*, t. 15, col. 323-338.

d'Assise, honorées d'une bénédiction de Sa Sainteté le pape Pie XI.

C'est sur le plateau où se dresse le calvaire que sera installé un vaste « Camp de la Paix », pouvant abriter 1 400 jeunes gens. Une quarantaine de tentes, mesurant chacune 10 mètres sur 6, abriteront les lits des jeunes congressistes, tandis que trois autres tentes plus grandes seront aménagées en un vaste réfectoire de 100 mètres sur 20.

Symbole éloquent et original : tout ce matériel de campement, ainsi que les cuisines roulantes nécessaires pour préparer la nourriture de ces jeunes gens, et les groupes électrogènes qui éclaireront le « Camp de la Paix », la nuit, sont mis à la disposition du Congrès par le ministère français de la Guerre. C'est une nouvelle et originale attestation de la volonté de paix qui anime la nation française et son Gouvernement.

Des groupements scouts devant s'y retrouver nombreux au mois d'août, on peut imaginer le spectacle vivant et pittoresque que donnera le « Camp de la Paix » quand, au milieu de la prairie, les feux seront allumés, et que ces jeunes, accourus de tant de pays différents, équipés suivant les diverses modes nationales, ou portant l'uniforme de leurs associations, chanteront leurs chansons de ralliement, leurs mélodies ou leurs lieds.

Nous venons de faire allusion au concours effectif donné par le ministère de la Guerre à ce Congrès de la paix. M. Aristide Briand, président du Conseil, a promis, en effet, à M. Marc Sangnier, président du Comité d'organisation, toute la sympathie et tout l'appui du Gouvernement : il doit recevoir, lui-même, d'ailleurs, les congressistes au ministère des Affaires étrangères. Cependant — émouvante manifestation d'union sacrée pour la paix, — l'autorité religieuse du diocèse, en la personne de Mgr Gibier, évêque de Versailles, ne ménage pas davantage ses sympathies à cette initiative. D'autre part, Mgr Julien, évêque d'Arras, doit prendre la parole à la séance d'ouverture du Congrès.

Dans les milieux parlementaires, religieux, universitaires et sociaux, les organisateurs ont également reçu un excellent accueil : 116 ministres, anciens ministres, sénateurs et députés, ont signé un appel à l'opinion française en faveur du Congrès de Bierville. La Société des Nations, le Bureau international du travail, l'Institut international de coopération intellectuelle y seront représentés officiellement. Une quarantaine de groupements pour la paix et pour la Société des Nations ou d'organisations de jeunesse, où se retrouvent toutes les nuances de l'opinion française, sont représentées, parmi les premiers adhérents, par quelques-uns de leurs membres les plus qualifiés.

A l'étranger, dans la plupart des pays du monde, de nombreuses délégations de jeunesse s'organisent ; mais, à côté d'elles, des hommes politiques, des universitaires, de nombreux ecclésiastiques, comptent également se rendre au Congrès. C'est à leur intention qu'indépendamment des 1 400 places retenues pour la jeunesse sous les tentes du « Camp de la paix » 500 chambres individuelles seront aménagées dans le domaine de Bierville, ou retenues dans les communes avoisinantes.

Rarement, croyons-nous, manifestation internationale pour la paix aura eu cette importance et cet éclat. Mais remarquons encore qu'en marge des manifestations extérieures s'est toujours accompli, dans ces Congrès, un travail intellectuel dont les conclusions attestent le sens politique, et non moins réaliste qu'idéaliste, de ceux qui les ont préparées ; plusieurs de ces conclusions n'ont-elles pas été — dans l'ordre des réparations notamment — reprises ensuite par les Gouvernements ?...

Ayant toujours considéré l'éducation de l'opinion publique comme le point de départ de tout effort sérieux en faveur de la paix, le Comité international d'action démocratique devait être amené à se préoccuper d'une façon toute particulière de l'état d'esprit de la jeunesse internationale après la guerre. C'est de cette préoccupation qu'est né ce Congrès, dont le programme peut se résumer dans les quatre mots « La paix par la jeunesse ».

L'ESPRIT DE PAIX

Discours de S. G. Mgr Eugène-Louis Julien

évêque d'Arras, membre de l'Institut (1).

Plus que par des formules de droit pur, l'esprit de paix se propage par la lumière des intelligences et le contact des cœurs

MESSIEURS,

Au sortir de la guerre mondiale, une immense espérance a gonflé les cœurs oppressés par de longs mois d'angoisses et de souffrances. Déjà cent ans auparavant, après la chute de Napoléon, les traités de paix ne s'étaient pas contentés de régler les comptes de la défaite ; ils avaient essayé de garantir la paix elle-même contre les retours possibles d'un impérialisme guerrier. La Sainte Alliance ayant échoué, pour n'avoir été qu'une société de rois et d'empereurs, cette fois on a voulu faire et on a fait une Société des Nations, qui doit constituer une sorte de tribunal suprême destiné à connaître des conflits de droit entre les Etats et à les apaiser par des solutions de droit sans avoir besoin de recourir aux armes. La Société des Nations qui siège à Genève subit les difficultés qui sont inhérentes aux institutions humaines. L'instrument se perfectionne à l'usage. Faisons-lui confiance. C'est déjà un progrès considérable d'avoir tendu par-dessus les frontières un réseau juridique qui oblige les nations à se parler pour s'entendre. Les formes de la justice sont déjà une présomption de justice.

Mais c'est le cas de rappeler la maxime évangélique : La lettre tue, et l'esprit vivifie. A quoi bon organiser une technique savante de la paix si la paix n'est pas le besoin des âmes et l'aspiration des consciences, au sein même des peuples qui ont donné leur adhésion au pacte de Genève ? La paix du monde, comme la paix des cités, est un esprit, et l'esprit de la paix se propage non point par des formules de droit pur, mais par la lumière des intelligences et par le contact des cœurs.

Les organismes créés pour fonder la paix dans le monde sont l'aboutissement de la théologie de l'Eglise sur le droit international.

Voilà ce qui se fait à Bierville, sous l'ardente impulsion d'un apôtre qui a voué sa fortune et son éloquence à promouvoir parmi les hommes la réalisation, toujours reculée, de la consigne chrétienne

(1) Prononcé au Congrès de la Paix, à Bierville, le mardi 17 août 1926. — Nous reproduisons ce discours d'après la *Semaine religieuse d'Arras* (16. 9. 26).

oujours oubliée. Paix sur la terre aux hommes de ›onne volonté! Catholique éprouvé, Marc Sangnier souhaité qu'un évêque pût dire son mot en ces :randes assises qui réunissent des hommes venus le tous les horizons de la pensée française et interiationale. Cet évêque avait tout récemment l'occaion (1) d'exposer la doctrine catholique sur la quesion de la paix et de la guerre, et il y trouvait, côté du respect de la justice et de ses droits, 'esprit de charité qui ne permet le recours à la orce qu'après l'épuisement des moyens pacifiques, t qui a toujours suscité les initiatives ayant pour ›ut l'avènement de la paix chrétienne. Ce n'est pas 'Eglise qui accueillit avec un sourire sceptique les rganismes créés à La Haye ou à Genève pour pacifier l'Europe et le monde. Elle y reconnaît l'aboutissement de sa théologie sur le droit international. Mais elle sait mieux que personne que les plus ›elles institutions du monde demeurent lettre norte quand les chefs d'Etat et les peuples ne sont ›as animés de l'esprit d'où elles émanent. Et, si lle attend beaucoup des grandes séances de Genève, lle compte aussi sur la propagande de cet esprit ›acificateur qu'elle a prêché la première et qui fait e fond des encycliques les plus récentes de ses ›ouverains Pontifes.

C'est de cet esprit que je vous parlerai ce soir, Messieurs, en cherchant à le définir et à le ramener ux idées et aux sentiments dont il est formé.

Les normes de l'esprit de paix.

Il comporte avant tout une notion morale de l'État.

L'esprit pacificateur comporte avant tout une notion morale de l'Etat, c'est-à-dire l'idée que l'Etat n'est pas, selon l'erreur païenne, au-dessus de la morale, semblable à un dieu qui se prendrait pour e principe et la fin de toutes choses, qui n'aurait d'autres règles de conduite que son intérêt et sa politique, qui se retrancherait derrière son égoïsme sacré pour justifier même l'injustice, et qui, soucieux à l'intérieur de ses frontières de faire régner l'ordre par la répression des crimes contre le droit, se garderait bien, au dehors, de se lier les mains par les lois qui régissent la conscience d'un honnête homme. C'est ce qui a fait écrire à Renan : « Je ne dis quelquefois qu'un individu qui aurait les défauts tenus chez les nations pour des qualités, qui se nourrirait de vaine gloire, qui serait à ce point jaloux, égoïste, querelleur, qu'il ne pourrait rien supporter sans dégaîner, serait le plus insupportable des hommes. »

Voilà un concept de la nation qui n'est nullement chrétien et qui est foncièrement opposé à l'esprit de paix.

C'est un héritage du monde antique, alors que l'Etat ne se croyait pas solidaire de ses voisins, sauf quand ses voisins étaient de même race et de même civilisation, comme, par exemple, les Etats hellènes, tous les autres étant les étrangers, les ennemis naturels, les barbares.

Une morale commune pour toutes les nations, soumises aux mêmes lois et formant une « société »

Le christianisme a changé cela. D'abord, il n'a laissé personne, ni particulier, ni Etat, au-dessus de la morale. Alors qu'avant lui les dieux étaient pour ainsi dire incorporés à la République et d'une certaine façon citoyens comme les autres et au service de l'Etat, le Dieu des chrétiens est au-dessus des nations, et maître universel du monde. Il en est le trait d'union, si l'on peut dire; ou plutôt il en fait l'unité, et en lui les nations sont sœurs. Donc, une morale commune, une commune origine les soumet aux mêmes lois éternelles de la justice et du droit et les associe dans une sorte de fraternité. Les grands théologiens du XVIe siècle, Vittoria et Suarez, poussant à bout les principes qui avaient fait la chrétienté, ne craignent pas, même au seul point de vue du droit naturel, de considérer les nations comme formant une « société ». C'est le propre terme dont ils se servent : « Bien que chaque Etat, république ou royaume, dit Suarez, soit lui-même une société parfaite et vivant de sa vie propre, il est membre d'une union universelle qui a pour but le bien du genre humain. Jamais, en effet, les Etats ne se suffisent tellement à eux-mêmes qu'ils n'aient besoin de pratiquer l'assistance mutuelle, d'être associés et de faire des échanges. »

Ainsi, c'est la nature qui a fait la Société des Nations avant la lettre. De là deux conséquences ou plutôt deux devoirs qui découlent de cette constitution naturelle des Etats-Unis du monde. Devoir de justice pour ne rien réclamer qui ne soit dû. Devoir de bienveillance pour entretenir avec les autres peuples des relations de loyale confraternité. Devoir de justice encore pour ne pas déposer dans les traités des semences de guerre nouvelle; devoir de bienveillance encore pour éteindre les tisons de la haine et ménager entre les ennemis de la veille des voies de rapprochement en introduisant dans les accords que l'on signera ce qu'on a nommé l'esprit de Locarno.

Princes absolus d'autrefois, démocraties actuelles peuvent se faire justice, sans s'affranchir toutefois des règles du droit sous prétexte de souveraineté ou de patriotisme.

L'isolement des nations devant la morale rendait aussi exorbitant que redoutable le droit qu'avait le prince de se faire justice à lui-même. Il fut un temps où la paix et la guerre étaient, en effet, renfermées dans un pli de la robe d'un prince, arbitre absolu des destinées d'un peuple. La souveraineté étant le caractère essentiel de l'Etat, le chef de l'Etat avait le droit incontesté et reconnu par l'Eglise ellemême de se faire rendre justice les armes à la main. L'Eglise, aux beaux temps de la chrétienté, avait réussi à dominer de sa souveraineté spirituelle les souverainetés temporelles, et elle fut souvent assez heureuse pour imposer son arbitrage et diminuer l'effusion du sang. Mais, le joug de l'esprit devenu trop lourd aux puissances d'épée, le prince resta seul juge dans sa propre cause.

Les théologiens, professeurs du droit des gens, s'efforcèrent d'entourer des garanties morales l'usage d'un droit qui aurait dû faire trembler les princes les plus absolus. Ceux-ci devaient, pour être en règle avec leur conscience, avant la déclaration de guerre, consulter les sages, et même tenir compte de l'opinion de leur peuple. Le conseil était bon, mais il fallut le temps et les révolutions pour que l'opinion eût voix au chapitre et pût influer sur la marche des affaires publiques. La nation prenant conscience d'elle-même, de ses droits et de ses devoirs, et ne permettant pas au « prince » de disposer de son sang en dehors de son consentement, c'était, semble-t-il, une assurance de paix à l'extérieur, concordant avec les libertés de l'inté-

(1) A la Semaine sociale du Havre, le 5 août 1926. Sauf indication contraire, les notes sont de la *D. C.*)

rieur. La démocratie est pacifique de sa nature. Seulement, comme elle doit vivre en affirmant sa personnalité propre, à défaut de la personne du prince, qui lui en tenait lieu, c'est par le patriotisme qu'elle s'affirme, se soutient, et au besoin se défend. Or, le patriotisme est exposé à l'écueil de tous les sentiments, je veux dire l'égoïsme, et l'égoïsme national n'est pas moins dangereux que l'ambition des princes pour la tranquillité du monde. Il se rencontre toujours quelqu'un pour incarner les passions populaires et les exalter de l'ivresse des batailles. Le patriotisme ne doit donc pas devenir sa propre loi à lui-même et s'affranchir des lois éternelles de la justice et du droit. Tout bon citoyen doit placer sa patrie sur le plan des patries solidaires les unes des autres, sous l'égide commune de la fraternité.

L'esprit de paix suppose le sentiment de la fraternité humaine.

C'est l'Evangile qui a appris aux hommes la fraternité.

L'amour sacré de la patrie ne doit pas exclure l'amour de l'humanité. Le sentiment de la fraternité humaine, voilà le second stimulant de l'esprit de paix. C'est une formule banale aujourd'hui de répéter que les hommes sont frères, mais ce qui n'est pas aussi banal, c'est de savoir exactement ce que renferme la formule. Elle vient de loin et de bonne source. L'antiquité avait entrevu l'unité de la race humaine, mais seuls quelques philosophes en avaient tiré une morale réservée à l'élite et qui ne descendait pas dans le domaine politique et social. « Je suis homme, disait ce poète (1), et rien de ce qui touche les hommes ne m'est étranger. » « Nous sommes les membres d'un corps immense », ajoutait ce stoïcien (2) ; de là une loi de solidarité qui embrassait tous les hommes de toute race et de toute classe. C'était la préface de notre Evangile, lequel devait appeler le lien commun d'un nom plus doux, la fraternité. Dieu père, les hommes ses enfants, et tous, sans distinction, grecs et barbares, riches et pauvres, libres et esclaves, égaux devant leur Père, et frères en Jésus-Christ, tête du corps mystique formé par l'humanité : voilà la plus grande révolution morale de tous les temps, et qui n'a pas encore produit tous ses effets !

Le monde doit ce qui lui reste d'idéal pacifique à l'enseignement qui a fait tressaillir les premiers auditeurs de l'apôtre saint Paul. Mais, hélas ! la parole évangélique n'a pénétré que lentement un monde livré aux divisions de la nature et des lois, et quand elle a triomphé des obstacles sur un point du temps ou de l'espace, une tempête de violence et de haine est venue renverser l'édifice et replonger le siècle dans le froid des égoïsmes conjurés.

Son pire ennemi est l'esprit de race.

Il ne faut pas, en effet, se payer d'illusions qui amèneraient de durs réveils. La psychologie des peuples, même chrétiens, n'est pas pour encourager les prophètes de la paix. La race, avec ses oppositions, persiste au fond des nationalités, si bien forgées qu'elles aient été au feu des luttes séculaires. La race n'est pas inspiratrice de fraternité, elle est prompte à voir dans l'autre peuple l'étranger, et dans l'étranger l'ennemi. Et puis, les violences du passé, victoires ou défaites, appellent d'autres violences, que l'on décore au besoin de justes revendications. L'hérédité ne choisit pas entre le bon et le mauvais, elle charrie avec le sang, dans les veines d'un peuple, les plus bas instincts comme les plus élevés. La guerre, d'ailleurs, la guerre est partout, dans l'individu qui est en proie à la rivalité intestine de la bête et de l'ange qu'il porte en soi. La guerre se glisse entre les petites et grandes sociétés qui groupent les individus en familles, en tribus, en clans, en nations. C'est la lutte qui s'extériorise entre la passion et le devoir, entre l'instinct et le droit, entre le bien et le mal. Pourquoi s'en étonner ? L'étonnant serait que l'homme isolé fût en état de guerre avec lui-même et que l'homme en société n'eût d'autre aspiration que la fraternité et la paix.

La fraternité comporte des paliers nécessaires : elle doit s'élever graduellement des individus au genre humain.

Que conclure de là ? Ceci, Messieurs, que la fraternité et la paix sont le résultat d'une victoire morale de l'humanité sur elle-même. La fraternité suppose un examen de conscience pour tous et pour chacun. « J'aime mieux ma famille que moi-même ; j'aime mieux mon pays que ma famille, et j'aime mieux l'humanité que mon pays. » C'est à peu près la formule dont se sert notre Fénelon pour déterminer la hiérarchie des sentiments.

Remarquons au préalable que plus le champ de la sensibilité est lointain et étendu, moins la sensibilité est vive et agissante. Je veux bien aimer l'humanité plus que mon pays et plus que ma famille, mais à condition que l'on n'exige pas que mon cœur ressente plus fortement l'amour du genre humain que l'amour d'un père, d'une mère ou d'une patrie. D'autre part, la hiérarchie des services est en raison inverse de la hiérarchie des sentiments. Il est des cas exceptionnels où je dois faire davantage pour ce qui est plus loin de moi ; par exemple, en cas de guerre, je sers mon pays avant ma famille. Mais en dehors de ces grands conflits, c'est à ce qui est plus proche de moi que je me dois le plus souvent. Le prochain, en pratique, est le premier servi. Ce serait se payer d'illusion que de prétendre réserver pour l'humanité tout entière un amour et des devoirs que l'on refuserait aux groupements intermédiaires entre l'humanité et nous, comme si quelqu'un voulait atteindre le sommet de l'échelle sans poser le pied sur les échelons.

L'école de la fraternité est dans l'affection et le service de ceux que la Providence a mis le plus près de nous. Commençons par l'apprentissage des fr

---

(1) « *Homo sum : humani nil a me alienum puto* », parole prononcée par Chrémès dans une pièce de TÉRENCE, *Heautontimorumenos*, I, 1, 25, jouée en 163 avant Jésus-Christ.

(2) Pour les stoïciens, non seulement les hommes, mais encore tous les êtres qui composent le monde constituent une même famille, sont les membres d'un même corps. D'où la formule stoïcienne : vivre en harmonie avec la nature entière. « Que le sage mêle sa vie à celle du Tout ; *toti mundo te insere* » (DIOGÈNE LAËRCE, *De vitis*, VII).

MARC-AURÈLE (*Pensées*, VII, XIII), appliquant cette solidarité spécialement aux membres du genre humain, écrit : « Ce que sont, dans les êtres individuels, les membres du corps, les êtres raisonnables le sont de la même façon, quoique séparés, parce qu'ils sont formés pour coopérer à une œuvre unique. Et cette pensée sera bien plus persuasive pour toi, si tu te dis souvent à toi-même : « Je » suis *membre* de l'organisme des êtres raisonnables. » Mais, si tu te dis : « J'en suis *partie* », tu n'aimes pas encore les hommes du fond du cœur, tu n'as pas encore cette joie consciente que donne la bonne action : car tu la fais encore par simple convenance et non comme faisant ton propre bien. »

parentés amicales, parents et concitoyens ; il y a des distances morales plus difficiles à franchir entre gens de même sang et de même pays que les éloignements de la race et de la nationalité. Il en coûte peu d'adresser de ferventes déclarations à nos frères lointains dont les opinions et les croyances ne heurtent point, à travers l'espace, nos croyances et nos opinions. Le mérite est plus grand de garder le contact avec nos frères prochains et de les aimer efficacement. Si la paix du monde doit être le fruit d'une fraternité universelle, c'est à la condition que les mains se tendent d'une frontière à l'autre, mais à la condition aussi que par-dessus la haie qui les sépare deux voisins aient assez de bonté au cœur pour se parler toujours en amis.

Loin de supprimer les paliers entre les individus et le genre humain, la fraternité doit s'en servir pour s'élever graduellement jusqu'à la paix universelle.

« Laissons aux États leur indépendance,
mais établissons entre les nations un lien de parenté morale. »

« La famille étant prise pour l'unité sociale, les familles de familles font la commune, les familles de communes font la province, les familles de provinces, la nation, et les familles de nations, l'humanité. » (1) Puisqu'il a été possible, avec le progrès des mœurs et des institutions, de s'élever de famille en famille jusqu'à la nation, pourquoi le sentiment de la fraternité ne s'élèverait-il pas de nation en nation jusqu'à l'amour de la grande famille humaine ? Ce serait folie d'abolir les nations sous prétexte d'unir les races diverses, tout comme d'abolir les provinces, les communes et les familles sous prétexte d'unifier les hommes. Un ordre est nécessaire selon les affinités de sang et de lieu pour empêcher les individus de passer sur terre à la façon d'un troupeau, nomade de la vie comme de la destinée. Acceptons les données de l'histoire et de la nature, laissons à l'individu sa personnalité, à la famille son essence, aux États leur indépendance, mais établissons entre les nations un lien de parenté morale, d'où naisse, par-dessus les frontières maintenues, l'internationale des esprits et des cœurs.

Ne voyons-nous pas le monde marcher vers l'unité par tous les chemins de terre, de mer, ou des airs qui l'enserrent, par la solidarité des intérêts économiques, par la coopération des savants et des intellectuels, par l'union des travailleurs de tous les pays, par la merveilleuse promptitude de l'information, qui, à la même heure, appelle l'attention de l'univers entier sur la « nouvelle » partie d'un endroit quelconque de la planète ? Faut-il laisser courir les idées, les pensées, les événements, les intérêts, au hasard des concurrences et même des collisions, sans essayer de faire circuler dans les volontés l'esprit de concorde et d'union sans lequel la multiplicité croissante des relations internationales risque de provoquer de croissantes occasions de conflits ?

Vous ne le pensez pas, Messieurs, et voilà pourquoi vous avez organisé les journées fraternelles de Bierville. Vous voulez que les fils des diverses patries apprennent à se connaître pour apprendre à s'aimer. Vous voulez introduire dans le commerce des esprits la loyauté et la confiance que réclament les peuples dans l'échange de leurs produits. Puisque la loi des affaires est aujourd'hui : coopérer ou périr, il vous a semblé que la loi de la paix n'est pas moins impérieuse : ou vivre en frères ou mourir ! Ah ! prêchez donc, prêchez sans cesse la fraternité, d'homme à homme, de citoyen à citoyen, de cité à cité, de peuple à peuple, au nom du Christ, si vous êtes croyants, au nom de l'humanité, si vous n'avez pas d'autre foi, et, si vous avez une âme d'apôtre, un cœur de feu, soyez le François d'Assise de ce tiers-ordre nouveau des *fratelli* de la paix universelle.

L'esprit de paix implique l'horreur de la guerre.

Il rend un juste hommage
à ceux qui se sacrifient pour la patrie.

Ai-je besoin d'ajouter, en finissant, que l'esprit pacificateur implique une juste horreur de la guerre ? Dieu me garde de confondre dans un seul et universel anathème toutes les guerres du passé et de maudire à l'avance celles, si l'avenir n'en est pas tout à fait exempt, qui seraient faites pour la cause sacrée du droit et de la liberté ! La guerre est un de ces fléaux qui font éclater à la face du ciel la grandeur et la misère de l'homme. Jamais l'homme n'est tombé si bas que dans les atrocités qui accompagnent la guerre. Jamais il n'est monté si haut que dans les sacrifices commandés par la guerre. La guerre n'est pas seulement la barbarie qui tue ; elle est le courage qui s'immole ; elle pousse au paroxysme l'amour et la haine ; elle excite le génie ; elle élève l'homme au-dessus de lui-même, et je dis, à l'honneur de la France, les plus grandes nations de l'Europe sont celles qui ont supporté sans faiblir les vicissitudes de la guerre. L'esprit de paix ne saurait être un esprit de lâcheté. Il rend hommage à ceux-là qui, dans les temps de colère, n'ont pas hésité à mourir pour la défense de leurs foyers et de leurs autels.

Mais il veut aussi que sous la poussée de l'opinion
l'agresseur injuste ne se rencontre plus.

Ce n'est pas effacer leur gloire que d'appeler de ses vœux et de procurer de nos efforts le règne de la paix. Ce n'est pas énerver la personnalité d'un pays que de souhaiter l'avènement d'un monde où les progrès de la science, la lutte contre les fléaux, l'audace des découvertes fourniraient encore aux braves l'occasion de *vivre dangereusement*. Qu'on ne se méprenne pas sur le rêve chrétien de la paix. Le droit ne peut pas désarmer tout à fait ; il sera toujours permis — que dis-je permis ! — il sera toujours légitime de se défendre contre un injuste agresseur. Mais il ne l'est pas moins de faire en sorte que l'agresseur injuste ne se rencontre plus grâce à la poussée pacifique de la conscience internationale.

En raison des ruines qu'elle accumule,
une guerre, même juste, est-elle souhaitable ?

D'ailleurs, s'il est encore des patriotes animés de l'esprit de guerre, que leur faut-il pour les convaincre que la guerre n'a même plus l'excuse de l'utilité ? Telles sont les ruines que le machinisme moderne accumule sur les champs de bataille que le vainqueur lui-même ne trouve plus son compte à la victoire. La guerre ne paye plus. La guerre ainsi faite n'est plus le droit, c'est-à-dire, la réparation d'une injustice ; c'est du gaspillage d'or et de sang. C'est de la folie. Ne dirait-on pas que l'Europe ressemble à une espèce de surhomme, à un

(1) Maurice Barrès. (Note de la *Semaine religieuse*.)

demi-dieu si l'on veut, qui se ferait un jeu de bâtir, avec les ressources du génie et les prodiges de la science et de l'art dont il dispose, une cité incomparable, prometteuse de toutes les jouissances, et qui, tout à coup, par un coup de tête absurde, prendrait encore plus de plaisir à braquer sur son chef-d'œuvre des engins formidables créés pour la destruction ?

Reste-t-elle légitime?

En vérité, l'auteur de la *Grande Illusion* (1) avait raison. Et puis, s'il est vrai qu'il y a des guerres justes, il faut admettre, avec les théologiens catholiques, qu'une guerre cesse d'être juste quand le dommage causé dépasse le tort qu'il s'agissait de réparer, quand l'étendue du fléau atteint les autres nations, la chrétienté, comme ils disaient, jusqu'à entraîner une immense catastrophe. N'est-ce pas désormais ce qu'il adviendrait d'une guerre éclatant en Europe ? L'Europe civilisée ne forme-t-elle pas un tout, dont les parties sont étroitement liées, autant par la solidarité d'une commune justice que par la communauté des intérêts ; mieux encore, ne tend-elle pas à devenir un organisme d'humanité dont pas un membre ne souffre sans que les autres souffrent en même temps, si bien que toute guerre européenne de l'avenir ne puisse être qu'une guerre civile ?

Pour organiser l'œuvre de solidarité
issue de l'horreur de la guerre,
il faut plus que la pensée et l'action : il faut la foi.

Déjà la Société des Nations est née pour organiser l'œuvre de solidarité issue de l'horreur même des hécatombes. Ce n'est pas assez. Il y faut la foi, car la pensée ne suffit pas, car l'action ne suffit pas. Il faut la foi en la paix, la foi en l'amour. Les premiers apôtres n'avaient qu'un mot pour présenter devant les foules leur rêve déconcertant : « *Et nos credidimus caritati.* Que voulez-vous, nous avons cru à l'amour du Christ. »

Chrétiens, ne croyons-nous donc plus aux promesses de l'Evangile, y compris la promesse de la paix, et laisserons-nous s'éteindre le dernier écho de la parole du Christ prêchant l'amour ? Catholiques, n'avons-nous pas à offrir aux divisions de la grande famille humaine, dans la plus haute et la plus désintéressée personnalité de la terre, le Pape, le suprême arbitrage d'un père, ami de la paix ?

Philosophes et moralistes, avouerons-nous que l'humanité, dupe d'un éternel mirage, est réduite à piétiner sur place dans ses erreurs et ses impuissances, et à confondre sa marche en avant avec les grands gestes qu'elle fait et les discours dont elle les accompagne ? Démocrates, travaillerons-nous à faire monter les peuples dans le sentiment de leur dignité et dans la douceur de vivre, pour les livrer périodiquement, corps et biens, au retour fatal des guerres catastrophiques ?

Laissez-moi évoquer, Messieurs, dans ce cadre de la paix, nos morts de la Grande Guerre, tombés pour en finir avec toutes les guerres. Ils ont cru, eux, en mourant, qu'ils mouraient pour épargner à leurs enfants l'horreur d'une pareille destinée.

Messieurs, je veux être, avec vous, de l'opinion des héros qui ont cru en un meilleur avenir. Je reste avec eux, certain de n'être pas du côté des lâches et des timides. De là-haut, ils voient plus loin que nous. Leur rêve d'hier sera la réalité de demain. Sur la page de gloire que ces grands soldats viennent d'écrire, nous pouvons, sans déshonneur, fermer le livre rouge de la guerre pour tenir à jamais ouvert le livre d'or de la paix.

(1) NORMAN ANGELL, *The Great Illusion*, 1910.

Leçon qui se dégage de cette « expérience »

Du *Correspondant* (25. 9. 26), sous le titre « A propos du Congrès de Bierville » :

LE CONGRÈS ET LA PRESSE

« L'espérance d'une Europe pacifiée ne doit pas être accueillie comme un objet de risée. »

Faut-il juger de la portée du Congrès de la Paix, tenu à Bierville du 17 au 22 août dernier, par les échos qui ont couru à travers la presse française et étrangère ? — Si oui, M. Marc Sangnier et ses amis auraient lieu de se féliciter d'avoir conçu et réalisé une belle « expérience ». Malheureusement, quand la presse fait beaucoup de bruit autour d'une « idée », cela ne veut pas dire que ce bruit soit uniquement approbateur. Ce sont surtout les notes discordantes qui sont tapageuses, et le Congrès de Bierville en a su quelque chose. En général, si la vérité n'est pas toute du côté où l'on applaudit, elle est encore moins du côté où l'on raille et où l'on insulte. Même si les assises champêtres tenues dans ce doux paysage de l'Ile-de-France trahissaient l'utopie de rêveurs éveillés, il conviendrait d'en parler sans haine et sans colère.

L'espérance d'une Europe pacifiée, pour ne pas dire encore d'une humanité fraternelle, ne doit pas être accueillie comme un objet de risée, surtout du côté où l'on fait profession d'attachement aux promesses de l'Evangile. La paix est un idéal chrétien avant d'être devenue un idéal humain. Personne d'ailleurs, n'oserait aujourd'hui blasphémer la paix, même si l'on prend son parti de voir son règne indéfiniment retardé ; mais personne ne devrait non plus s'étonner que d'autres, ayant plus de foi, aient aussi plus d'audace et s'unissent dans un commun effort pour faire partager leur espoir en un avenir, qu'ils essayent de rendre prochain, de paix internationale. La psychologie des hommes réunis ou plutôt divisés par classes ou par intérêts politiques offre d'étranges surprises. Travailler à la propagation d'un pacifisme *moral*, comme étant la condition nécessaire du pacifisme *politique*, semble à quelques-uns une peine perdue et même dangereuse, alors qu'ils demandent à la diplomatie, aux alliances, aux nouvelles institutions internationales, de concourir à écarter les guerres !

Où est le mal, de vouloir créer dans le monde un état d'âme chrétien, pacificateur?

L'histoire du passé n'a que trop prouvé l'inconvénient de soustraire la paix et la guerre au jugement de l'opinion et de la conscience publique. Les grands théologiens du moyen âge faisaient une loi aux princes de prendre l'avis de leurs sujets en cette matière. Ce n'est pas de nos jours qu'un Gouvernement, avant de déclarer la guerre, se risquerait à passer outre aux volontés manifestes d'un peuple. Il faudrait commencer par gagner l'opinion à ses vues en réveillant, par raisons ou par sophismes, le vieil esprit guerrier. Où donc est le mal, où est le danger si, pour ôter aux Etats ce redoutable pouvoir,

…ns de la paix — appelez-les, si vous voulez, les prophètes de la paix — veulent répandre au sein des nations un esprit pacifique, lequel viendrait au secours des traités, des conférences et des diplomates, pour contre-balancer les courants belliqueux de certains nationalismes ? Qui donc peut se croire atteint dans sa dignité ou son indépendance, citoyen, Etat, Europe même, si des hommes venus de tous les points de l'horizon géographique ou intellectuel essayent de s'entendre, dans l'amitié d'un Congrès, pour établir parmi les peuples non pas la paix — laquelle n'est pas à leur disposition, — mais un état d'âme, l'état d'âme chrétien, pacifique d'intention et, partant, pacificateur ?

Reste à savoir si le Congrès de Bierville a répondu à l'attente de ses organisateurs et s'il n'a pas mérité les critiques de ses détracteurs. Celui qui écrit ces lignes n'a fait que paraître, le soir de l'ouverture, pour encourager un mouvement qui a son point de départ dans la tradition chrétienne du moyen âge, et pour tracer en quelques mots les précisions de la doctrine catholique sur la paix et la guerre. Il n'a point assisté aux discussions d'où sont sortis les « vœux » que la presse a publiés et commentés. C'est le destin de tous les Congrès de ne pouvoir s'écarter du rivage, où tout est paisible, sans s'exposer à rencontrer, en eaux profondes, des courants d'idées qui risquent de les égarer. Il est bon, il est nécessaire alors de « faire le point ». C'est l'objet de ce travail, qui ne veut pas être un plaidoyer, mais un exposé où la sympathie ne nuira pas, je l'espère, à l'impartialité.

LE CADRE DU CONGRÈS

Ambiance chrétienne créée par M. Sangnier.

Les chroniqueurs ont décrit complaisamment le tableau pittoresque de ce Congrès de Bierville, sans précédent. Congrès de plein air et presque de plein ciel. On l'a désigné d'un nom qui a fait sourire par l'alliance de deux mots qui n'ont pas l'habitude de voisiner : « le camp de la paix ». C'étaient des tentes militaires, des hangars d'avions, qui abritaient les réunions, les agapes et les repos. On était *campé* sur le délicieux coteau de Boissy-la-Rivière, et il faut convenir que les bois et les clairières, et les pentes douces qui descendent vers le ruisseau, et les prairies qui le bordent semblent être prédestinés à servir de champ de concorde plutôt que de champ de bataille. M. Marc Sangnier a bien choisi le cadre, en harmonie avec son idée, et, comme l'idée est chez lui éclose de sa foi, il a voulu au grand symbolisme de la nature ajouter le symbole plus parlant encore de la Croix de Jésus-Christ. Voyez, au sommet de la colline, dominant la vallée, un calvaire surmontant l'autel, où la messe était célébrée tous les jours devant une assistance nombreuse et terminée par de nombreuses communions. C'est du pied de ce calvaire que S. G. Mgr Gibier devait, le dimanche 22 août, haranguer les catholiques du Congrès. Parcourez les avenues tracées dans les bois. Au carrefour se dressent des croix, dont l'une, très haute, a été offerte par la jeunesse allemande et faite avec un sapin de la Forêt Noire. A mi-côte, avec la perspective de la vallée, une tour d'une trentaine de mètres, construite en moellons, par les jeunes camarades de M. Marc Sangnier, est surmontée d'une grande statue dorée représentant la Vierge, laquelle tient l'Enfant Jésus dans ses bras et lui soulève la main pour qu'il bénisse le monde. C'est la statue de Notre-Dame de la Paix. *Pax*, ces trois lettres brillent en caractères vifs sur la pierre du calvaire. Le mot prend ici son vrai sens moral et religieux, et les congressistes eux-mêmes qui n'y mettent pas l'accent chrétien ne peuvent pas ne pas reconnaître que l'initiative de M. Marc Sangnier est d'inspiration chrétienne.

L'ASSISTANCE

La collaboration des incroyants.

La foi sincère et agissante du catholique qu'il reste toujours ne l'a pas empêché de faire appel aux hommes de bonne volonté, de toutes croyances, et même de toutes incroyances, à plus forte raison de toutes doctrines sociales et politiques. A-t-il eu tort ? Et n'allait-il pas ainsi à l'encontre des directions pontificales signées de Pie X et recommandant aux fidèles de concentrer leurs efforts sur des œuvres proprement catholiques et de ne prêter leur concours ni à des Congrès ni à des associations ayant pour objet l'étude purement rationnelle des problèmes sociaux de l'heure présente ? Il semble bien que, si une question doit être exceptée de cette règle de conduite, c'est bien la question de la paix du monde. Si la dure loi de la guerre exige que tous les citoyens se rangent sous le même drapeau, en dépit des divergences des esprits, pourquoi ne serait-il pas permis à tous de collaborer, sans distinction de doctrines et de partis, à l'œuvre universelle de la paix ? Et puis, autre chose est de poser le problème et d'en chercher la solution dans le domaine de l'indifférence religieuse, autre chose est de prendre son point de départ dans la profession et dans la pratique de la religion catholique. Dans ce cas, la collaboration des incroyants n'entraîne pas l'abdication des croyants. Il ne s'agit pas d'une neutralité qui fait l'union dans le néant, mais d'un loyal et franc exposé des raisons diverses que chacun, de son point de vue, peut apporter à l'appui de la cause commune.

L'élément catholique l'emportait en nombre.

Au surplus, l'élément catholique du Congrès s'est trouvé compter la plus forte proportion. Plus de 5 000 cartes furent retirées ; or, la délégation allemande, qui atteignait le chiffre d'un millier, était composée, pour les 4/5 au moins, de catholiques. La présence d'un nombre considérable de prêtres contribuait encore à envelopper le Congrès d'une atmosphère religieuse. De plus, les délégués de confession anglicane et protestante appuyaient leurs sentiments pacifiques sur la doctrine de l'Evangile. Et même les non-croyants, subissant l'influence du milieu, avaient soin de déclarer que la question religieuse n'était pas, en l'occurrence, une barrière entre les amis de la paix. Est-ce que, d'ailleurs, au fond du problème actuel de la paix, ne se retrouve pas, comme dans tous les problèmes vitaux qui agitent le monde, un appel irrésistible à une sorte d'acte de foi préalable auquel se soumet la raison avant de chercher les raisons d'une définitive solution ?

L'abstention des parlementaires catholiques.

Les divergences de vue dans le domaine social et politique paralysent l'action religieuse proprement dite.

Toutefois, la *Jeune-République* ayant publié un manifeste de parlementaires signé par plus de 130 députés ou sénateurs, on s'étonna de n'y voir presque point de noms catholiques, et l'opinion en conclut que le Congrès n'avait de vraiment religieux que le

cadre et la personne de M. Marc Sangnier et de ses [illegible] Pourquoi ne pas le dire aussi ? Cela même paraissait une médiocre garantie à plus d'un, qui ne sait de M. Marc Sangnier que deux choses : la première, que les tendances du « Sillon », dont il fut le chef, ont été condamnées par Pie X, et la seconde que M. Marc Sangnier, catholique convaincu et soumis, n'en est pas moins républicain et démocrate.

Ceci fait oublier cela, dans les milieux où république et démocratie sont présentées comme inconciliables avec le catholicisme. Mais, là même où la passion politique n'entre pas en cause, les prudents ont [illegible] en adhérant au Congrès de Bierville, lier ensemble l'idée démocratique et républicaine et l'idée de la paix chrétienne et mondiale. Fort honnêtement, M. Maurice Vaussard, au nom du jeune *Bulletin international*, a mis en avant ce scrupule pour expliquer l'abstention de ses amis. Une fois de plus se retrouve ici la raison de l'impossibilité où sont les catholiques français de faire œuvre commune dans le grand travail qui est appelé à transformer la face du monde. Les divergences des points de vue, tant dans le domaine social que dans l'ordre de la politique pure, paralysent l'action religieuse proprement dite.

Laisser la démocratie s'organiser en dehors de toute croyance serait de la part des catholiques une faute grave.

Est-ce donc le dernier mot de la prudence politique que d'abandonner la direction de la démocratie à ceux-là qui prétendent l'organiser en dehors de toute croyance? Ne risque-t-on pas de laisser partir hors de nos possessions morales et religieuses des idées fécondes qui portent les germes de l'avenir, pour les livrer à des héritiers indirects qui en auront le bénéfice et l'honneur au regard des classes populaires? N'avons-nous pas vu déjà quelques-uns des nôtres, précurseurs des réformes sociales actuellement acceptées, réduits d'abord à marcher presque seuls dans le chemin des nouveautés qui faisaient peur à leurs amis? Ils n'en ont pas moins poursuivi leur route et le temps leur a donné raison. L'heure est venue pour eux de la justice. On leur sait gré d'avoir sauvé l'honneur du nom catholique et les défiances se sont changées en applaudissements. Ils s'appelaient, pour ne citer que ceux-là, Frédéric Ozanam, Albert de Mun, La Tour du Pin, Lorin..., et ils continuent à parler et à agir, chez tous ceux qui, partageant leur foi [illegible] la conviction que l'Eglise n'est pas seulement une force qui conserve et qui maintient, mais tout autant une impulsion vers le meilleur et le plus parfait. Il est à craindre que, si M. Marc Sangnier prenait figure d'isolé au milieu de ses frères dans la foi, le mouvement qu'il dirige ne fût plus compté à l'actif de la religion catholique. Le peuple, jugeant en gros de ce qu'il voit de loin, se persuaderait, encore une fois, que les amis de la [illegible] que les amis du « laïcisme » incroyant.

L'ATMOSPHÈRE DU CONGRÈS

« Union sacrée sous la douce influence de l'étoile qui avait brillé sur Bethléem. »

Il ne m'appartient pas de redire ici ce qu'on a pu lire dans les journaux. Dirai-je que le contact des intelligences séparées par les questions politiques et religieuses se ressentit de l'amitié qui flottait dans l'air ? Ce ne fut pas le moindre résultat de cet [illegible] que l'apaisement des esprits ou, si l'on veut, l'union sacrée qui se faisait sous la douce influence des étoiles, peut-être de l'étoile qui avait brillé sur Bethléem.

La soirée du 17, qui ouvrit le Congrès, fut particulièrement impressionnante. La note « pacifiste » demeura dans le ton des convenances souveraines. Les drapeaux des nations reflétaient la lueur des torches résineuses, et le sentiment patriotique n'eut pas à s'effacer dans les plis du grand drapeau de la « Société des Nations ». M. Marc Sangnier fit, comme toujours, vibrer les cœurs. On entendit le Dr Platz, le député au Reichstag Bergstrasser, au nom de la délégation allemande ; le sénateur Carnoy, au nom de la délégation belge ; Sir A. Dickinson ; Ferdinand Buisson ; Charles Henry, représentant M. Paul Painlevé, et moi-même, chacun à son tour de parole et avec les nuances de sa pensée et de son pays. Le président de la « Ligue des Droits de l'Homme » put affirmer qu'il était prêt à signer tout ce qu'avait dit l'évêque d'Arras, et l'évêque d'Arras put, de son côté, sans étonner personne ni s'étonner lui-même, applaudir au discours de M. Buisson et lui serrer la main pour lui adresser ses félicitations.

L'exposé de la doctrine catholique de l'esprit de paix

Il ne pouvait être question, bien entendu, de politique intérieure, et le vallon de Bierville et le parc du château nous enveloppaient si bien du grand silence des nuits que nous ne songions pas à évoquer ce qui nous divise, mais à monter ensemble vers ce qui doit nous unir. Cependant, ce grand amour de fraternité humaine qui descendait du ciel sur nous avec la fraîcheur apaisante de la nuit devait commencer par rapprocher les cœurs des Français réunis dans ce cadre champêtre. J'avais, comme il convenait, préparé à l'avance mon discours, et je m'étais proposé de définir l'esprit pacifique tel que le catholicisme le prêche et l'a toujours prêché. L'Eglise n'a jamais béni les idoles, même l'idole de la patrie, et elle ne permet à aucun peuple de se mettre au-dessus de tout. L'Eglise est la grande école de fraternité, qui fut la nouveauté profonde du christianisme, et qui n'a pas encore produit tous ses effets. Mais l'Eglise ne s'en tient pas à un vague amour de l'humanité : elle rappelle que la loi de charité oblige d'abord à aimer le prochain et à ne pas se libérer du service le plus proche sous prétexte de se dévouer à de plus lointains services. La fraternité va de cercle en cercle, du plus petit au plus grand. La paix avec soi, la paix avec sa famille et ses voisins, la paix avec ses compatriotes, et puis la paix avec les autres peuples et avec le monde, telle est la marche naturelle de la fraternité chrétienne. J'ai cru devoir, dans mon discours, mettre en garde le Congrès contre le danger qui guette les plus généreuses aspirations vers la paix universelle. On m'excusera de transcrire ici ce passage de mon allocution. [Voir ci-dessus, col. 1232-1233 : « Il ne faut pas... l'internationale des esprit et des cœurs. »]

Ce sont là des réflexions qui n'ont pas été perdues, je le sais, au cours des discussions qui ont suivi. Il a été question, en passant, de la paix à l'intérieur du pays. Nul doute que les pacifistes sincères ne comprennent que le pacifisme international est un non-sens tant que la guerre civile couve encore sous les cendres au sein de la nation. La question religieuse est une des choses qui divisent le plus profondément notre chère France. Là encore, pour une bonne part, la paix est affaire de bonne volonté, un état d'âme qui favorise les accords et facilite une entente sous l'égide de la liberté.

RÉSOLUTIONS ET VŒUX

Mais un Congrès ne peut échapper à sa destinée, qui est de discuter et d'émettre des vœux. On pouvait suivre une autre méthode, qui est celle des « Semaines sociales », et qui consiste à exposer les doctrines afin de former les consciences et d'influer sur l'opinion, sans aboutir à des vœux, avec lesquels commencent les précisions sujettes aux périls des motions parlementaires. Les organisateurs du Congrès de Bierville n'ont pas voulu se dérober au devoir, sous prétexte de se dérober au risque inévitable. Il ne leur a pas convenu de se borner à une manifestation sentimentale. Le cœur avait parlé, la raison avait son mot à dire. Il est naturel que les opinions diverses que représentent les membres du Congrès se soient fait jour avec les discussions.

Deux tendances : la tendance individualiste et mystique.

M. Marc Sangnier avait inauguré le Congrès par un mot qui était un programme : « La paix par la jeunesse ». La « jeunesse » se retrouvera sans nul doute dans les résolutions arrêtées au cours des débats. Il faut s'attendre à voir aux prises deux tendances principales qui peuvent se caractériser ainsi : l'une plutôt sociale et juridique, l'autre plutôt individualiste et mystique. Un certain « évangélisme » tolstoïsant se fera jour pour simplifier le problème de la paix en le réduisant à une question de conscience personnelle. Le principe de la non-résistance au mal ne sera plus seulement un conseil de perfection, qui est le fait d'un petit nombre, mais une obligation pour tous, et la société qui se défend en défendant ses membres sera en contradiction avec l'Evangile et en particulier avec le Sermon sur la Montagne. Le précepte « Tu ne tueras point » est absolu, et le catéchisme a tort qui excepte le cas de légitime défense, le cas de guerre et le cas de justice publique. Une certaine Miss Clar ne me l'envoie pas dire : elle me le dit elle-même en une lettre ouverte qui a paru dans l'*Ere Nouvelle* (1). Cette manière de supprimer purement et simplement l'ordre social, au profit — est-ce bien un profit ? — de l'individu, se heurte à la réalité et à la force des choses, ou, pour mieux dire, à l'ordre naturel fondé en raison et en histoire universelles. Dieu, l'ayant créé tel, ne pouvait pas le détruire. Le christianisme y ajoute un élément de liberté et d'essor individuels, mais nullement en vue d'anéantir l'œuvre divine du commencement. La société n'étouffera plus la conscience, mais la conscience ne devra pas se soustraire aux lois de conservation et de défense sociales.

(1) Miss FANNY CLAR, « La bataille des idées : Pour la communion spirituelle », et « Une réponse : De l'insolence en tant que vertu », dans l'*Ere Nouvelle* (25. 8 et 17. 9. 26). — M. le chanoine DUPLESSY, sous le titre « La maison à l'envers », consacre à « une dame qui fait le catéchisme à son évêque » six pages de la *Réponse* (oct. 1926) : « Il y avait là [à Bierville] des pacifiques et des pacifistes : il était bon que la discrimination fût faite, et que la vraie doctrine sur la paix fût exposée, et l'évêque d'Arras n'a pas reculé devant ce qu'il considérait comme un devoir. C'est ce que la pacifiste Madame Fanny Clar n'a pas compris. » M. Duplessy explique une fois de plus le sens exact et la portée du précepte biblique. — Voir à ce sujet, dans la *D. C.*, t. 13, col. 51-64, à l'occasion d'articles anticléricaux publiés dans l'*Œuvre* par M. G. de La Fouchardière, un dossier « Pacifisme anticlérical et Décalogue : Peut-on transgresser le précepte *Tu ne tueras pas* ? » (Les notes sont de la *D. C.*)

La tendance sociale et juridique.

Inutile de dire que la tendance française et belge obéissait à des préoccupations nettement « sociales », tout en demeurant chrétiennes. Sans doute, le Congrès s'était donné tout d'abord, par la bouche de son organisateur, la mission de créer un état d'âme de la paix, plutôt que de perfectionner la *technique* de la paix. Mais, puisque le Congrès « parlementait », il fallait bien s'appuyer sur la réalité. Or, c'était sur la Société des Nations que l'on fondait l'édifice moral qu'il s'agissait d'élever. Les vœux les plus hardis et qui paraîtraient dangereux pour la sécurité du pays — supposent, au préalable, l'organisation juridique de la paix par la Société des Nations. Au surplus, les vœux adoptés par le Congrès n'engagent en aucune façon les pays représentés. Aucun des congressistes n'était mandaté par une organisation quelconque. C'était une poussée de jeunesse et de vie qui étendait ses rameaux dans l'air libre, comme pour y sonder l'avenir. Il ne faut pas être trop sévère pour tout ce qui anticipe sur le temps et dérange les habitudes d'esprit réputées principes inébranlables, quand, par ailleurs, les Gouvernements ont les mains libres pour parer à la sécurité des Etats.

Vœux concernant la réforme de l'enseignement et l'organisation de la jeunesse ouvrière.

Considérons les plus importants parmi les vœux émanés des tentes de Bierville. Je passe sur les résolutions adoptées par la Commission d'organisation. Il s'agit principalement de la propagande internationale de l'idée pacifique, au moyen des rapprochements intellectuels entre les jeunesses de tous pays.

La Commission sociale conclut à la réforme de l'enseignement dans le sens démocratique, en facilitant aux enfants de la classe ouvrière et paysanne l'accès aux études secondaires et supérieures. Le nom d' « école unique » n'est pas prononcé, ce qui fera peut-être accepter la motion à ceux qui auraient peur d'un mot. Le souci de la jeunesse ouvrière suscita des vœux en faveur d'une plus étroite unité internationale sous les directives du B. I. T. de Genève.

Peut-être les vœux ont-ils l'air de chevaucher les uns sur les autres, faute de se rapporter à l'idée principale du Congrès. Il y est question de tout, et l'ordre n'en est pas évident. Certaines motions ouvrent des jours lointains sur les questions économiques. On sent l'absence d'un programme précis et la porte ouverte aux digressions inévitables. Des idées à vaste envergure plaînent à côté d'aperçus restreints et qu'on n'attendait pas en cet endroit. Il est vrai que cet article IV est intitulé : « Divers ».

J'applaudis à la conclusion qui demande que soit créée une section économique et sociale des Congrès démocratiques internationaux, chargée de préparer les travaux de ces Congrès et de les coordonner aux Congrès précédents. Venons à la Commission morale, dont les conclusions ont fait le plus de bruit.

Un vœu « qui appelle la contradiction » : le désarmement consécutif à l'organisation de la sécurité. La formule contraire de Benoît XV est plus logique.

Elle réclame l'organisation solide de la sécurité internationale par une véritable société des peuples, et, comme conséquence immédiate, le désarmement complet et simultané de tous les Etats par la suppression des armements nationaux. Voilà qui est net, mais qui appelle la contradiction. Dans la pensée du rédacteur, de toute évidence, le désarmement n'aurait

lieu qu'après la parfaite organisation de la sécurité internationale. N'aurait-il pas mieux valu, selon la formule de Benoît XV (1), demander dès à présent le désarmement général et proportionnel des nations, sans attendre que la société des peuples soit véritablement constituée ? On a raison de craindre que les armements « ne donnent le goût de la guerre ». Mais demander tout à la fois, c'est s'exposer à se voir tout refuser.

Un vœu « qui sent l'individualisme » : défense à l'État de porter atteinte à la conscience individuelle.

Le christianisme a émancipé la conscience de la tyrannie de l'État.

Voici un second point qui sent l'individualisme signalé plus haut. Passons sur l'obligation faite à l'État de soumettre ses décisions aux préceptes de la morale universelle. Cela est incontestable. Mais que veut-on dire quand on lui défend de porter atteinte à la dignité de la conscience individuelle ? Je vois venir Tolstoï. Que de problèmes à la fois ! Voici que les Etats sont tenus à limiter leur souveraineté au profit d'une autorité internationale. Qu'est-ce à dire ? Un sur-Etat au-dessus des Etats ? C'est un rêve évanoui. Mais les Etats peuvent, sans abdiquer leur

---

(1) Dans sa note « aux chefs des peuples belligérants » du 1. 8. 1917, Benoît XV écrivait : « D'où un juste accord de tous pour la diminution simultanée et réciproque des armements, selon des règles et des garanties à établir, dans la mesure nécessaire et suffisante au maintien de l'ordre public en chaque Etat » ; puis il proposait « en substitution des armées » l'institution de l'arbitrage (cf. D. C., t. [illegible], p. [illegible] ; t. 7, col. 359-360).

Le 28. 9. 1917, le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, écrivait de son côté à M. Lloyd George, premier ministre de Grande-Bretagne : « Quant au désarmement réciproque et simultané, désiré de tous, véritable fondement de la paix et de la prospérité, le Saint-Père, par égard pour les Puissances belligérantes, n'a pas cru devoir indiquer dans sa lettre le moyen de le réaliser et de l'assurer, préférant leur laisser le soin de le déterminer elles-mêmes. Il estime cependant que le seul moyen pratique et de réalisation facile serait le suivant : par un accord entre les nations civilisées, neutres compris, s'entendre pour la suppression simultanée et réciproque du service militaire obligatoire et pour l'institution d'un tribunal arbitral chargé de trancher les conflits internationaux, avec, comme sanction, l'isolement (ou boycottage) général contre la nation qui essayerait de rétablir le service militaire obligatoire ou refuserait de porter les litiges internationaux devant le tribunal et d'en accepter la décision. Sans invoquer d'autres motifs l'exemple récent de l'Angleterre et des Etats-Unis prouve que le service militaire volontaire fournit largement le contingent nécessaire au maintien de l'ordre public, sans donner les armées formidables qu'exige la guerre moderne. Cette suppression, d'un commun accord, du service militaire obligatoire et l'adoption du service volontaire entraîneraient, comme automatiquement, sans troubler l'ordre public, le désarmement avec toutes ses conséquences à l'égard de la paix internationale durable (pour autant que pareille paix soit possible ici-bas) et le relèvement des finances lamentables des Etats dans le moindre temps possible, sans parler des autres avantages qu'il est aisé d'entrevoir. Le service militaire obligatoire a été, depuis plus d'un siècle, la véritable cause de maux innombrables ; sa suppression simultanée et réciproque apportera le vrai remède. Une fois supprimé, il ne pourrait être rétabli, même dans la constitution actuelle des Empires centraux, sans une loi soumise à l'approbation du Parlement (approbation improbable pour bien des raisons) ; on aurait donc ainsi cette garantie des peuples que des personnages autorisés ont réclamée en de récents documents. » (Cf. D. C., t. 2, p. 107.)

[illegible] 1920, Benoît XV déclarait encore : « Ainsi, lorsque tout sera rétabli suivant [illegible] seront réconciliées, il est très désirable, Vénérables Frères, que tous les Etats, écartant tous leurs soupçons réciproques, s'unissent pour ne plus former qu'une société, ou mieux qu'une famille, tout ensemble pour la défense de leurs libertés particulières et le maintien de l'ordre social. Cette société des nations répond — sans faire état d'une foule d'autres considérations — à la nécessité généralement reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou réduire les budgets militaires dont les Etats ne peuvent plus longtemps porter l'écrasant fardeau, rendre impossibles dans l'avenir des guerres aussi désastreuses, ou au moins en retarder la menace le plus possible et assurer à chaque peuple, dans les limites de ses frontières légitimes, son indépendance en même temps que l'intégrité de son territoire. [illegible] »

Le 21. XI. 1921, dans son allocution consistoriale *In hac quidem*, Benoît XV rappelait les conditions de la véritable paix. Il terminait ainsi : « Aussi est-ce avec une vive satisfaction que Nous voyons, ces jours-ci, les délégués d'un grand nombre d'Etats se réunir en conférence à Washington en vue d'étudier de concert une réduction des trop lourds budgets militaires. Nous souhaitons ardemment le succès de leurs échanges de vue ; que Dieu les assiste de la lumière de sa sagesse. Nous l'en conjurons avec tous les chrétiens. Car on ne vise pas seulement — entreprise d'une incontestable importance — à soulager les peuples de fardeaux désormais intolérables ; il s'agit aussi — ce qui est d'une portée plus considérable encore — d'éloigner le plus possible le péril de nouvelles guerres. » (Cf. D. C., t. 6, p. 483.)

Après avoir rappelé certains de ces Actes, M. Marc Sangnier, dans une conférence sur « Les papes Benoît XV et Pie XI et la paix internationale » faite le 2. 5. 26 à l'invitation de la « Ligue des catholiques français pour la justice internationale », ajoutait : « C'était une idée du reste très chère à Benoît XV que celle de la réduction du service militaire obligatoire. Je me souviens que, dans une audience qu'il me fit l'honneur de m'accorder, il insista beaucoup sur cette idée qu'il fallait arriver à supprimer dans tous les pays, le service militaire obligatoire, que ce serait faire un grand pas vers le désarmement ; et puis il insista aussi sur cette autre idée que la guerre ne devrait jamais pouvoir être déclarée par les chefs d'Etat qu'il faudrait un referendum du peuple ou tout au moins une consultation de l'ensemble du Parlement.

» Cette idée lui était également chère. Certains diront que c'est là une conception simple et naïve. Reste à savoir si ce n'est pas la plus sage et la plus raisonnable.

» Et Benoît XV me disait : « Multipliez les tracts, les » brochures sur le referendum des peuples et la suppres» sion du service militaire obligatoire. » Et je lui répondais : « Je ne crois pas, Très Saint Père, que l'opinion » publique soit préparée à une propagande de cette » nature. » — « Il faut, disait-il, préparer cette opinion » et travailler dans ce sens. » (Cf. *Démocratie*, sept. 1926, p. 321.)

En pleine guerre, le 7. 10. 1917, Benoît XV avait adressé une lettre en ce sens à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens.

Dans le paragraphe 4 de son programme, le président Wilson, parlant au Congrès le 8. 1. 1918, fera écho à Benoît XV : « Garanties suffisantes données et prises que les armements nationaux seront réduits à l'extrême limite compatible avec la sécurité intérieure du pays. »

Au moment de la Conférence de Gênes, le 7. 4. 1922, Pie XI écrivait à Mgr Signori, archevêque de Gênes : « On ne doit point oublier que la plus sûre garantie de la paix n'est pas une forêt de baïonnettes, mais la réciprocité dans la confiance et l'amitié. » (Cf. D. C., t. 7, col. 1027.) Le *Temps* du 11 avril ayant protesté contre la parole pontificale « au moment où la France refuse de laisser discuter le désarmement », l'*Osservatore Romano* publia, le 15 avril, un commentaire autorisé et M. Marc Sangnier, à la Chambre des députés, le 24 mai, relevait l'attitude regrettable de divers catholiques français (cf. D. C., t. 7, col. 1030-1032, 1362-1364). Voir aussi, sur la question du désarmement, D. C., t. 8, col. 523 ; t. 14, col. 1093-1094.

[illegible] en les cas donnés [illegible] la [illegible] l'autre [illegible] la décision [illegible] [illegible] gage dans une guerre au mépris du [illegible]. Alors, déclare le Congrès, *tout [illegible] de cet Etat a le droit et le devoir de refuser [de] porter les armes.* Que dire à cela? Que cet Etat [fait], en l'espèce, violence à la dignité de la conscience [illegible] selon la phrase déjà citée? Ne nous [illegible] pas de nous ré[c]rier. Il faut se rappeler — [ou] apprendre, si on ne le sait pas — que les théo[lo]giens du moyen âge, qui étaient les esprits avancés [de] ce temps-là, ont déjà posé la question de savoir [si] les sujets d'un prince qui aurait déclaré injuste[me]nt la guerre n'étaient pas en droit de refuser de [po]rter les armes. En principe, oui. « Quand l'injustice [de] la guerre est évidente pour les sujets, ils n'ont [p]as le droit d'y prendre part, car on n'a jamais le [d]roit de tuer un innocent. » Il y a plus, d'après le [th]éologien Vittoria, si les sujets sont convaincus [q]u'ils se trompent ou non que la guerre est injuste, [il] ne leur est pas permis de suivre leur prince à la [gu]erre. Le Congrès n'a pas été si loin! Il a supposé [que] la Société des Nations s'est auparavant prononcée [su]r l'injustice manifeste de la guerre. La Société [de]s Nations remplirait dans ce cas la fonction con[fé]rée par la chrétienté aux Souverains Pontifes, qui, [da]ns certains cas, déliaient les sujets du serment de [fi]délité au prince.

L'individualisme toutefois
risque de compromettre la constitution des Etats.

Attention toutefois! L'individualisme va-t-il com[prome]ttre la constitution même des Etats? Il est très [vr]ai: le christianisme a émancipé la conscience de la [tyr]annie de l'Etat, et l'Etat n'a pas le droit de violer [le fo]r intérieur du citoyen en lui demandant le sacri[fice] de ses convictions religieuses ou de ses scrupules [illegible]s. Mais il est vrai aussi que la conscience est [suj]ette à se faire illusion et à refuser d'obéir là où [il] se doit au bien public. L'Eglise catholique, gar[dien]ne du sanctuaire des consciences, l'est aussi de [l'ordre] social et de l'autorité constituée. Dans les cir[const]ances où hésite la conscience chrétienne, l'Eglise [inter]vient pour l'éclairer et lui dicter le devoir. [L'Eglise] n'a pas condamné les premiers chrétiens qui [illegible] pas pouvoir porter les armes par scru[pule] de verser le sang. Le service militaire dans [l'Empire] n'était pas obligatoire et le conflit ne se [pos]ait pas entre le devoir civique et la conviction [indivi]duelle; mais l'Eglise condamnait encore moins [ceu]x de ses fidèles qui servaient dans les armées [ro]maines.

L'objection de conscience au service militaire.

Evidemment, là où la conscription est de règle, il [illegible] danger social à répondre au vœu (le 2 *bis*) [du] Congrès qui recommande à tous les Etats de tenir [com]pte de l'objection de conscience au service mili[taire]. Le Congrès ne reconnaît pas aux citoyens un [droit] absolu de se faire dispenser du service mili[taire], sans aucune compensation; mais il admet la [illegible] quand le réfractaire offre de servir son pays [illegible] équivalente ou même plus dure. Tout [illegible] plus [illegible]. Et, puisqu'il [illegible] désarmement, le plus simple eût été [illegible] à demander la suppression de la con[scription]. [illegible] volontaire laisserait la liberté [illegible] devant le métier des armes. Mais, tant que la conscription est la loi, la [sûreté] publique exige que les exemptions ne soient pas laissées au choix ou charité [illegible] raison de con[science] pouvant couvrir la [illegible] lâcheté.

Les ministres des cultes et le service armé.

Il serait à souhaiter que le désarmement général réclamé par Benoît XV permît aux nations de revenir au système des armées de métier, par recrutement volontaire. Avouons que la nation armée n'est pas un progrès sur les milices du temps passé. Qui ne voit que, tant au point de vue économique qu'au point de vue moral, il n'est pas bon que toute la jeunesse et toute la maturité d'un pays soient obligées de porter les armes. Il y a des carrières qui répugnent à ce métier, si noble que l'ait fait l'esprit de sacrifice. Osera-t-on dire que les ministres des cultes sont bien à leur place et dans leur rôle au milieu des camps, comme combattants? S'il était permis à la conscience d'un chacun de refuser le service militaire, ne serait-ce pas aux ecclésiastiques de réclamer ce droit? Or, l'Eglise les relève de la censure qu'ils encourent en portant les armes. La Société des Nations serait bien inspirée de commencer le désarmement général en proposant aux Etats qui ne le font pas ou ne le font plus de rétablir en faveur des ministres des cultes le privilège de l'exemption, adapté aux circonstances actuelles.

Le Congrès a su imposer les ménagements nécessaires au passage d'un état d'âme à un autre.

Mais le Congrès de Bierville y a-t-il songé? Je l'ignore. Il avait assez de peine à concilier l'individualisme démocratique avec les nécessités sociales de la nation. Je lui sais gré d'avoir contenu certaines impatiences qui allaient à l'encontre du but qu'elles se proposaient. Le passage d'un état d'âme ancien à un état nouveau demande des ménagements! C'est une grossière erreur de psychologie de vouloir tuer la guerre en s'attaquant à son prestige dans l'imagination des peuples et des enfants. On sait ce qu'il advint du jeune Achille. Un oracle ayant prédit qu'il mourrait à la guerre, ses parents l'envoyèrent sous un habit de femme à la cour d'un roi ami. Or, un autre oracle ayant prédit que la ville de Troie ne serait prise qu'avec le concours d'Achille, les chefs de l'armée grecque dépêchèrent Ulysse, le subtil, dans l'île de Scyros, où le futur vainqueur d'Hector s'ennuyait. Ce fut vite fait. Ulysse présenta aux princesses des bijoux auxquels il avait mêlé adroitement une épée. Achille n'hésita pas: il saisit l'épée et suivit le roi d'Ithaque.

A quoi bon poursuivre l'esprit de guerre jusque dans les jeux des enfants? N'est-ce pas au contraire exciter leur humeur en la contrariant et provoquer ce que l'on craint? Laissez-les jouer au soldat à l'âge où il faut que les tendances naturelles se donnent carrière; autrement, le réveil d'Achille n'en serait que plus brutal. Pourquoi encore arracher de notre histoire les pages militaires? Quelle méconnaissance du génie de la race et de la grandeur du sacrifice! Ne peut-on pas admirer les hommes de guerre sans aimer la guerre et saluer la gloire des armes sans rêver de massacre et de tuerie? Ce qu'il faut extirper du monde et des relations internationales, c'est la haine qui offense la justice et la charité: mais il importe de laisser leur prestige aux vieilles vertus, qui sont de tous les temps et de tous les régimes, le courage, le dévouement et l'honneur.

E. Julien,
évêque d'Arras.

STATISTIQUES OFFICIELLES

Mouvement de la population de la France au cours de l'année 1925

et résultats comparatifs pour quelques pays étrangers.

Nous reproduisons ci-dessous, d'après le Journal Officiel *du 10 avril 1926 (annexe), le Rapport au ministre du Travail sur la population française en 1925* (1).

La statistique du mouvement de la population en France, pendant l'année 1925, a été provisoirement établie, comme les années précédentes, par totalisation des bordereaux d'envoi des bulletins d'ét civil.

Les résultats ainsi obtenus ne sont donc point déf nitifs ; mais le dépouillement complet des bulletin d'état civil n'y apportera vraisemblablement que très légères modifications.

Le tableau I, annexé au présent rapport, fa connaître le nombre des mariages, divorces, nai sances et décès (au total et pour les enfants âgés moins d'un an) enregistrés en 1925 dans chac des 90 départements, ainsi que les proportions corre pondantes pour 10 000 habitants recensés le 6 ma 1921. Les nombres proportionnels, calculés po 1924, ont été rappelés dans ce tableau pour pe mettre une rapide comparaison avec l'année préc dente. Les résultats par arrondissement sont group dans le tableau II.

Examinons d'abord les résultats généraux pour France entière, inscrits dans le tableau ci-desso pour la période 1920-1925 et pour 1913, derniè année normale d'avant-guerre :

Population, mariages, naissances et décès dans la France entière (90 départements)

ANNÉES	POPULATION	NOMBRE			PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS		
		des mariages.	des naissances d'enfants déclarés vivants.	des décès.	des nouveaux mariés.	des naissances d'enfants déclarés vivants.	des décès.
1925	(a) 39 209 518	353 167	768 983	708 919	180	196	181
1924	(a) 39 209 518	355 920	752 307	680 027	182	192	173
1923	(a) 39 209 518	356 501	761 861	666 999	182	194	170
1922	(a) 39 209 518	383 220	759 846	689 267	195	194	176
1921	(a) 39 209 518	456 221	813 396	696 373	233	207	177
1920	(a) 39 209 518	623 869	834 411	674 621	318	213	172
1913	(b) 41 476 272	312 036	790 355	731 441	151	191	176

(a) Population légale au 6 mars 1921.
(b) Population légale en 1911 pour 87 départements et population présente en 1910 pour le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle.

Par rapport à 1924, les résultats généraux de 1925 peuvent se résumer comme suit : très légère diminution du nombre des mariages ; accroissement sensible du nombre des naissances, environ 17 000, mais augmentation plus forte pour les décès, 29 000 en plus, ce qui ramène l'excédent de naissances de 72 000 à 60 000 en nombre rond.

Cette diminution de l'excédent de naissances est due à l'accroissement de la mortalité pendant les neuf derniers mois. Pendant le premier trimestre de 1925, on avait, en effet, enregistré 14 600 décès de moins que de janvier à mars 1924 ; mais, dans chacun des trois trimestres suivants, on a cons respectivement environ 13 000, 11 600, 18 900 de de plus que dans les périodes correspondantes de 19

En rapportant les nombres absolus à la populat totale au recensement de 1921, on constate que proportion des nouveaux mariés s'est abaissée 182 pour 10 000 habitants en 1924 à 180 en 19 mais elle demeure, toutefois, très supérieure à c de 1913 : 151 pour 10 000.

La proportion des enfants déclarés vivants s relevée à 196 pour 10 000 habitants, au lieu de en 1924, de 194 dans chacune des deux années a rieures et de 191 en 1913.

Mais, en 1925, la proportion des décès s'est acc jusqu'à 181 pour 10 000 habitants, au lieu de en 1924 et de 170 en 1923. Elle dépasse aussi de 1913 : 176 pour 10.000.

Les caractéristiques de l'année 1925 sont donc suivantes : baisse très légère de la nuptialité, st lisée depuis trois ans à un taux très supérieur à d'avant-guerre ; relèvement de la natalité au-de du niveau de 1913 ; mais accroissement plus co dérable encore de la mortalité.

(1) Voir dans la *D. C.*, t. 6, pp. 154-160, 183-192, le rapport sur le mouvement de la population pour 1920, avec, p. 183, la liste complète des références relatives aux statistiques, articles et études recueillis dans nos quatre revues d'avant-guerre ainsi que dans la *D. C.* ; — t. 8, col. 161-192, le rapport pour 1921 ; — t. 9, col. 1313-1344, le rapport pour 1922 ; — t. 12, col. 733-767, le rapport pour 1923 ; — t. 14, col. 417-448, le rapport pour 1924 ; — t. 7, col. 493-512, le rapport du ministre de l'Intérieur, donnant les résultats du recensement du 6. 3. 21.

Il faut noter, d'ailleurs, que les taux provisoires calculés d'après le nombre des habitants recensés en 1921 sont un peu trop forts, la population moyenne en 1925 étant certainement supérieure, du fait des excédents de naissance et d'immigration constatés depuis cinq ans. Les résultats du recensement de 1926 permettront prochainement de rectifier ces proportions provisoires.

Les données sur le mouvement de la population en 1925 vont être maintenant analysées avec plus de détails et comparées avec celles des principaux pays étrangers.

Balance des naissances et des décès.

En 1925, on a constaté un excédent de 60 064 naissances, soit 15 pour 10 000 habitants, au lieu de 72 216 ou 19 pour 10 000 en 1924, et 94 871 ou 24 pour 10 000 en 1923.

L'excédent de 1925 est le plus faible de la période 1920-1925. Il n'est que légèrement supérieur à celui de 1913, 58 914 pour les 90 départements.

On a vu que la diminution par rapport à 1924 est uniquement due à l'accroissement de la mortalité dans les trois derniers trimestres, le nombre des naissances ayant augmenté. Mais la diminution des excédents de naissance n'est pas générale dans la France entière. Par rapport à 1924, la situation s'est au contraire améliorée dans 33 départements.

En effet, dans 14 départements, les excédents de naissances de 1925 ont dépassé ceux de l'année précédente : Belfort, Doubs, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Saône-et-Loire, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie, Oise, Cantal, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne.

Dans 2 autres, Alpes-Maritimes et Corrèze, les excédents de décès enregistrés en 1924 ont fait place, en 1925, à des excédents de naissances.

Dans 17 départements (situés principalement dans le Sud-Ouest et le Sud-Est), les excédents de décès ont été plus faibles en 1925 qu'en 1924.

La situation est restée stationnaire dans 5 départements : Eure-et-Loir, Gironde, Pas-de-Calais, Seine, Seine-Inférieure. Dans tous les autres, au contraire, les excédents de naissances ont fléchi (ou les excédents de décès ont augmenté en 1925) par rapport à 1924.

Au total, en 1925, on a enregistré des excédents de naissances s'élevant à 86 640 dans 44 départements et un excédent de 26 576 décès dans les 46 autres. Dans l'année précédente, 52 départements avaient fourni plus de naissances que de décès.

Les départements où l'on a enregistré, en 1925, les valeurs absolues les plus élevées pour les excédents de naissances se classent dans l'ordre ci-après : Pas-de-Calais, 14 145 ; Nord, 13 306 ; Moselle, 6 364 ; Finistère, 4 638 ; Bas-Rhin, 4 360 ; Aisne, 4 047 ; Seine-Inférieure, 3 805. Dans tous, le Bas-Rhin excepté, les excédents constatés sont plus faibles en 1925 que dans l'année précédente.

On obtient un classement beaucoup plus significatif si l'on range les départements d'après la proportion des excédents de naissances par rapport à la population recensée en 1921. Ceux qui fournissent les nombres relatifs les plus élevés sont : Pas-de-Calais, 143 pour 10 000 habitants ; Moselle, 108 ; Aisne, 96 ; Meurthe-et-Moselle, Nord, 74 ; Bas-Rhin, 67 ; Haut-Rhin, 66 ; Finistère, 61 ; Morbihan, 59 ; Ardennes, 55.

Ce sont, sensiblement rangés dans le même ordre, les mêmes départements que les années précédentes.

Parmi les 46 départements qui ont donné, en 1925, un excédent total de 26 576 décès, ceux où ces excédents atteignent les plus fortes valeurs absolues sont : Haute-Garonne, 1 883 ; Gironde, 1 332 ; Seine-et-Oise, 1 303 ; Gard, 1 281 ; Yonne, 1 272 ; Nièvre, 1 210 ; Puy-de-Dôme, 1 202. Pour tous, à l'exception de la Gironde et de Seine-et-Oise, les excédents de décès ont été plus considérables en 1925 que dans l'année précédente.

Rapportés au nombre des habitants recensés en 1921, les excédents de décès atteignent les valeurs relatives les plus fortes dans les départements ci-après : Gers, 57 pour 10 000 habitants ; Lot, 53 ; Lot-et-Garonne, 50 ; Vaucluse, Yonne, 47 ; Haute-Garonne, Nièvre, 44 ; Ariège, 41 ; Tarn-et-Garonne, 38 ; Hautes-Pyrénées, 33 ; Gard, 32 ; Cher, 31. Les années précédentes, ces départements, rangés à peu près dans le même ordre, fournissaient aussi les plus forts excédents de décès.

Les résultats du mouvement de la population en 1925 n'ont donc pas apporté de changements importants dans la répartition par région des excédents de naissances ou de décès. De même que dans la période 1920-1924, et comme dans les années d'avant-guerre, les départements où la natalité l'emporte fortement sur la mortalité sont ceux du Nord et du Nord-Est, de la Bretagne, de la Vendée, du Limousin, de la Corse. Dans les départements des vallées de la Garonne et du Rhône, ceux du Bourbonnais, du Nivernais, de la Bourgogne, on enregistre, au contraire, plus de décès que de naissances.

Mariages.

Depuis 1923, le nombre des mariages est presque stationnaire avec une légère tendance à la baisse : 356 501 mariages en 1923, 355 920 en 1924 et 353 167 en 1925.

La diminution de 2 753 mariages, constatée de 1924 à 1925, provient des 1er, 3e et 4e trimestres, pendant lesquels on a enregistré respectivement 3 265, 1 081 et 844 mariages de moins en 1925. Au contraire, d'avril à juin 1925, on a célébré 2 437 mariages de plus que pendant les mois correspondants de 1924.

La diminution du nombre des mariages par rapport à 1924 n'a pas été générale pour tout le territoire. Dans 29 départements, ce nombre a été plus élevé en 1925. Les accroissements relatifs les plus considérables ont été constatés dans les départements suivants : Aube, Rhône, Ardèche, Haute-Saône, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Mayenne, Oise.

Dans 60 départements, le nombre des mariages a diminué en 1925. Parmi ceux où la baisse relative a été la plus forte, se rangent : Haute-Garonne, Lozère, Aisne, Charente, Oise, Tarn-et-Garonne, Indre-et-Loire, Vienne, Somme, Aveyron, Landes, Pyrénées-Orientales, Cher, Sarthe, Haute-Vienne, Hérault.

Enfin, dans l'Eure, le nombre des mariages est resté le même.

Par rapport au nombre des habitants dénombrés en 1921, la proportion des nouveaux époux s'établit à 180 pour 10 000 en 1925, au lieu de 182 en 1924 et en 1923. Si cette même proportion s'était exceptionnellement élevée à 318 en 1920, elle n'était que de 151 pour 10 000 habitants en 1913.

Le classement des départements d'après la proportion des nouveaux mariés pour 10 000 habitants en 1925 fait ressortir que la nuptialité est, comme les années précédentes, de beaucoup la plus élevée dans la région parisienne, les départements libérés et industriels du Nord et de l'Est : Seine, 246 pour 10 000 habitants ; Pas-de-Calais, 241 ; Nord, 230 ; Aisne, 209 ; Seine-et-Oise, 202 ; Ardennes, Belfort,

Seine-Inférieure, 194 ; Aube, Meurthe-et-Moselle, 192 ; Marne, 191 ; Haut-Rhin, [illegible].

Au contraire, les proportions les plus faibles de nouveaux époux [illegible] ont été relevées dans des départements [illegible] ceux qui appartiennent à la zone de [illegible] la vallée de la Garonne : Corse, [illegible] pour [illegible] habitants : Hautes-Alpes, [illegible] ; [illegible] ; Basses-Alpes, Ariège, Lot, Tarn-et-Garonne, [illegible] ; Lozère, Hautes-Pyrénées, [illegible] ; Aude, [illegible] ; [illegible], Haute-Garonne, [illegible].

Divorces.

Le nombre des divorces [illegible] sur les registres de l'état civil [illegible] le [illegible] de [illegible] 1925 n'a [illegible] que [illegible] divorces de [illegible] que 1924, soit [illegible] ; ces nombres sont encore très supérieurs [illegible] 1913 [illegible].

La [illegible] par rapport à 1924 ne [illegible] que 54 départements ; elle est proportionnellement la plus faible dans la Lozère, l'Ariège, les Ardennes, le Gers, les Hautes-Alpes, les Landes, la Haute-Loire, le Cantal, la Corrèze, les Hautes-Pyrénées.

Par contre, le nombre des divorces a augmenté dans 35 départements. L'accroissement relatif a été le plus important dans les Pyrénées-Orientales, les Basses-Alpes, la Savoie, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, l'Indre, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan.

Les variations relatives les plus importantes se sont donc produites dans les régions où la proportion des divorces est, en général, très faible, comme on le verra ci-après. Dans l'Aveyron, le nombre des divorces transcrits a été exactement le même en 1924 et 1925.

Pour 100 000 habitants dénombrés en 1921, la proportion des nouveaux divorcés s'est abaissée de 107 en 1924 à 102 en 1925, au lieu de 166 (maximum) en 1921 et de 77 en 1913.

Ce sont toujours les départements industriels de la région parisienne, du Nord, du Nord-Est, de la Normandie, qui fournissent les plus fortes proportions de nouveaux divorcés eu égard à l'importance de leur population. En 1925, ils se classent comme suit : Seine, 244 nouveaux divorcés pour 100 000 habitants ; Somme, 164 ; Oise, 156 ; Seine-Inférieure, 148 ; Aube, Marne, 145 ; Aisne, 143 ; Nord, 134 ; [illegible], 133 ; Seine-et-Oise, 132.

Les départements où cette proportion a été la plus faible en 1925 sont : Lozère, 16 pour 100 000 habitants ; Landes, 23 ; Côtes-du-Nord, 25 ; Morbihan, Haute-Loire, 30 ; Ariège, Finistère, [illegible] ; Basses-Pyrénées, Vendée, 32 ; Ardèche, 33.

Ces classements ne font pas apparaître de changements sensibles par rapport aux années antérieures.

Enfants déclarés vivants.

Le nombre des enfants déclarés vivants s'est relevé de 752 307 en 1924 à 768 983 en 1925 ; il faut remonter jusqu'à 1921 pour trouver un nombre plus élevé. Par suite, la proportion des enfants déclarés vivants pour 10 000 habitants est remontée à 196 en 1925, au lieu de 192 en 1924 et de 194 en 1922 et 1923.

En 1913, la proportion des nés vivants par rapport à la population recensée en 1911 s'établissait à 191 seulement pour l'ensemble du territoire actuel. Toutefois, le nombre absolu des naissances était plus élevé (790 355), parce que la population totale dépassait de plus de 2 millions le nombre des habitants [illegible] en 1921.

[illegible]

L'Ariège a fourni le même nombre [illegible] vivants en 1924 et 1925. Dans les [illegible] départements, la natalité a augmenté principalement [illegible] départements [illegible] Alpes-Maritimes [illegible]

L'accroissement du nombre des enfants vivants s'est produit principalement dans [illegible] enregistré respectivement [illegible] de plus que dans les [illegible] 1924.

Les départements [illegible] mêmes que les années [illegible] près dans le même ordre. Ce sont : Pas-de-Calais, 316 enfants nés vivants pour 10 000 habitants ; [illegible] 281 ; Meurthe-et-Moselle, Moselle, [illegible] ; [illegible] ; Meuse, [illegible] ; Côtes-du-Nord, [illegible] ; [illegible] 231 ; Ardennes, [illegible]. Pour le Pas-de-Calais, Meurthe-et-Moselle, la Moselle [illegible] Nord, le coefficient est plus élevé [illegible]

Les départements où la natalité est la plus [illegible] se rangent comme suit en 1925 : Ariège, [illegible] 143 nés vivants pour 10 000 habitants ; [illegible], Gers, Lot, 149 ; Cher, 150 ; Allier, 151, [illegible] Garonne, Pyrénées-Orientales, [illegible] ; Gard, Haute-Garonne, 159. La proportion des enfants nés vivants [illegible] plus forte en 1925 qu'en 1924. Cependant les Pyrénées-Orientales, les Basses-Alpes et le [illegible] font exception.

Mort-nés.

Quoique les naissances d'enfants déclarés vivants [illegible] rapporte ces nombres au total des naissances enregistrées (enfants déclarés vivants et mort-nés), [illegible]

Cette proportion est depuis quelques années [illegible] diminution importante et régulière : [illegible] en 1924. Elle est également [illegible]

La proportion des mort-nés [illegible] simple au double, dans les divers départements. Pour 1925, elle s'échelonne, en effet, de [illegible] pour 1 000 dans le Gers et les Landes, à 57 pour 1 000 dans les Alpes-Maritimes. Les départements industriels, renfermant de grandes villes et ceux du Sud-Est, principalement ceux de Provence, ont de beaucoup la mortinatalité la plus forte : Alpes-Maritimes, 57 [illegible] pour 1 000 nouveau-nés ; Seine, [illegible] Bouches-du-Rhône [illegible] ; Gard, 45 ; Manche, Morbihan, 44 ; Haute-Savoie, 43 ; Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, [illegible] surtout situés dans l'Ouest et le Sud-Ouest. Ce sont : Corse, Landes, [illegible] pour 1 000 ; Vendée, [illegible] ; [illegible] ; Creuse, Haute-Saône, Deux-Sèvres, Haute-Vienne, [illegible] ; Eure-et-Loir, Indre, 30.

Décès.

En 1925, 708 919 décès de tous âges (non compris ;` morts-nés) ont été enregistrés, au lieu de ;o 027 en 1924, soit une augmentation de 3 892 décès, ou près de 5 pour 100. Supérieur aux 'sultats annuels de 1920 à 1924, le nombre des écès en 1925 demeure toutefois inférieur à celui ; la dernière année d'avant-guerre : 731 441 Il est ai que les décès enregistrés en 1925 sont survenus ıns une population totale de 39 210 000 habitants, ndis que le nombre de 1913 s'appliquait à t 476 000 habitants. Aussi, la proportion des décès ur 100 000 habitants, qui était de 176 en 1913, s'est-le relevée à 181 en 1925. En 1924, elle n'avait pas épassé 173.

L'accroissement par rapport à 1924 provient uniıement, comme on l'a déjà vu, de la forte mortaté des neufs derniers mois, qui ont fourni, en 1925, ; 000 décès de plus. Au contraire, la mortalité avait é plus favorable dans le premier trimestre 1925 ıe dans les trois premiers mois de 1924. Il est vrai ıe cette dernière avait été exceptionnellement evée.

L'augmentation de la mortalité en 1925 s'est endue à peu près à l'ensemble du territoire. Dans ıze départements seulement, il y a eu diminution u nombre des décès, ne dépassant, pour aucun 'eux, 5 pour 100 du chiffre de 1924. Les plus ırtes diminutions relatives ont été relevées pour les asses-Alpes, le Cantal, la Corse et le Var.

Dans les 79 autres départements, la mortalité a été us forte qu'en 1924, et pour certains l'augmentaon atteint et dépasse 10 pour 100: Hérault, Mayenne, autes-Pyrénées, Belfort, Loire-Inférieure, Moselle, rne.

Comme les années précédentes, les départements ù la proportion des décès pour 10 000 habitants n 1925 a été la plus faible, sont disséminés dans ute la France : Alsace et Lorraine, Bretagne, Corse, ud-Ouest, Centre. Corse : 135 pour 10 000 habiınts ; Haut-Rhin, 139; Bas-Rhin, 148; Moselle, 151; ord, 157 ; Finistère, 158 ; Landes, 160 ; Belfort, 61 ; Haute-Vienne, 162 ; Lozère, 164. C'est en ormandie, en Bourgogne, dans la grande banlieue arisienne et dans la vallée de la Garonne, que se ouvent, au contraire, les départements à forte mortlité : Orne, Vaucluse, 215 décès pour 10 000 habints ; Yonne, 211 ; Calvados, Tarn-et-Garonne, 209, ot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, 207 ; Gers, 206 ; eine-et-Oise, 205 ; Seine-et-Marne, Ille-et-Vilaine, 04 ; Haute-Garonne, 203 ; Lot, 202.

D'ailleurs, il faut faire des réserves sur la signication réelle de ces classements, car la répartition ar âge de la population influe sur le taux brut de ı mortalité générale calculée comme ci-dessus. Les égions industrielles, les villes, qui renferment une roportion d'adultes plus élevée, doivent fournir des oefficients de mortalité relativement faibles, toutes hoses égales d'ailleurs. Un calcul plus exact de la ıortalité par département devrait être fait en tenant ompte de la composition de la population suivant 'âge.

Décès d'enfants de moins d'un an.

De même que le nombre total des morts, celui les enfants décédés avant l'âge d'un an s'est accru le 1924 à 1925. On en a enregistré 68 367 au lieu le 64 280, soit une augmentation de 4 087. L'acroissement s'étend à toutes les périodes de l'année, nais il a été surtout important de juillet à sepembre ; l'été de 1924, ayant été relativement frais, avait fourni un nombre exceptionnellement faible de décès d'enfants en bas âge.

L'augmentation constatée pour l'ensemble du territoire n'est cependant pas générale : dans 22 départements, en effet, la mortalité infantile a été plus faible en 1925 qu'en 1924 et le département d'Eure-et-Loir a fourni le même nombre de décès d'enfants âgés de moins d'un an au cours de ces deux dernières années.

Par rapport au nombre des enfants déclarés vivants dans la même année, la proportion des décès d'enfants de moins d'un an s'est élevée à 89 pour 1 000 en 1925, au lieu de 85 en 1924 et 1922, et de 96 en 1923. Les proportions correspondantes avaient atteint 115 en 1921, 99 en 1920 et 114 en 1913.

Le tableau I annexé fait connaître le nombre des décès de la première enfance enregistrés dans chaque département. On rappelle que ces nombres ne peuvent servir de base au calcul des taux départementaux de mortalité infantile, en les rapportant simplement au nombre des enfants déclarés vivants. Il faudrait tenir compte, en outre, des enfants placés en nourrice dans un autre département ou venant des autres départements. On trouvera ce calcul pour quelques années antérieures dans le *Bulletin de la statistique générale de la France* de janvier 1921 et dans le volume *Statistique du mouvement de la population de 1914 à 1919.*

Résultats comparatifs pour la France et divers pays.

On apprécie mieux la situation démographique de la France par comparaison avec celle des autres pays. A cet effet, deux tableaux ont été annexés au présent rapport. Le tableau III fait connaître, pour une vingtaine d'Etats, les nombres annuels (en milliers) de mariages, naissances et décès enregistrés de 1913 à 1924 ; dans le tableau IV, on a inscrit les proportions annuelles moyennes pour 10 000 habitants, obtenues en rapportant les nombres absolus à la population totale de chaque Etat, évaluée au milieu de chaque année.

Examinons tout d'abord la balance annuelle des naissances et des décès, qui mesure la variation annuelle de la population, abstraction faite de l'immigration et de l'émigration.

Excédents de naissances ou de décès.

Cet examen est facilité par les deux tableaux ci-après. Dans le premier, on a reproduit, en nombres absolus, les excédents annuels de naissances ou de décès constatés depuis 1913 dans une dizaine de pays européens. [*Voir ci-après, col. 1255-1256.*]

Sans reprendre ici l'étude détaillée des résultats fournis par les années de guerre ou celles qui ont immédiatement suivi, constatons seulement que, depuis 1920, les excédents de naissances sont redevenus la règle générale et comparons les résultats les plus récents, 1924, ou, à défaut, 1923, à ceux de 1913. Il y a augmentation pour les pays suivants : Italie, 481 000 en 1923, au lieu de 458 000 en 1913 ; Espagne, 222 000 en 1924, au lieu de 168 000 ; Pays-Bas, 106 000 en 1925, au lieu de 98 000 ; France, 72 000, contre 59 000 ; Autriche, 46 700 en 1923, au lieu de 35 000 en 1913. Par contre, les excédents de naissances ont diminué en Allemagne, 509 000 en 1924, au lieu de 819 000 en 1913 ; en Angleterre, 338 000 en 1925, au lieu de 377 000 ; Suède, 37 000 en 1924, au lieu de 53 000 ; Belgique, 54 000, contre 60 000. En Norvège, l'excédent de naissances a conservé la même valeur en 1924 qu'en 1913 : 29 000.

L'excédent des naissances a d'ailleurs été plus faible

Excédent annuel des naissances sur les décès dans divers pays (nombres absolus).

Années	France. 90 départ.	France. 77 départ.	Empire allemand (b)	Angleterre et Galles.	Autriche (nouveau territoire).	Belgique.	Espagne.	Italie.	Norvège.	Pays-Bas.	Suède
1913	58 914	17 366	838 713	376 915	35 149	59 872	168 501	458 516	29 028	97 674	53 47[illegible]
1914	»	— 53 327	753 311	362 354	33 585	47 669	157 867	470 736	28 921	99 002	51 26[illegible]
1915		— 267 340	[illegible]	252 351	— 18 606	23 617	162 356	368 040	25 837	87 810	39 57[illegible]
1916	»	— [illegible]	[illegible]	277 303	— 39 746	— 1 684	157 338	159 779	31 693	88 548	43 9[illegible]
1917	»	— 269 838	— 142 396	169 424	— 56 982	— 38 149	136 417	8 896	30 640	85 839	43 47[illegible]
1918	»	— 389 575	— 303 885	50 800	— 76 961	— 72 284	— 83 121	— 526 038	20 100	52 196	13 55[illegible]
1919	— 213 975	— 217 181	295 434	188 235	— 14 627	9 582	102 717	94 291	23 192	74 801	30 25[illegible]
1920	159 790	94 227	666 358	491 652	20 679	61 032	128 178	459 926	37 089	111 462	60 3[illegible]
1921	117 023	»	700 248	390 185	37 129	60 425	193 702	476 110	33 323	112 544	53 31
1922	70 579	»	523 589	293 344	33 635	49 456	214 718	467 033	33 067	101 505	40 4[illegible]
1923	94 871	»	439 551	313 706	46 785	55 790	211 674	481 052	31 325	114 703	44 58
1924	72 216	»	508 878	257 016	»	53 520	222 386	»	29 075	111 263	37 01
1925	60 064	»	»	237 973	»	»	»	»	»	106 434	»

(a) Excédent de décès dus à la forte épidémie de grippe. — (b) Sans l'Alsace et Lorraine depuis 1913, sans la Sarre depuis 1921.

[illegible] qu'au cours de l'année précédente dans la plupart des États ainsi considérés. C'est le cas notamment pour la France, l'Angleterre, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède. Il s'est, au contraire, élevé en Espagne, et surtout en Allemagne, où il a augmenté de 440 000 à 509 000, de 1923 à 192[illegible]

Mais, pour obtenir une comparaison plus significative, il faut rapporter les excédents de naissance à la population totale. Les proportions ainsi calculées ont été inscrites dans le tableau ci-après :

Excédent annuel moyen des naissances sur les décès pour 10 000 habitants.

Périodes.	France.	Empire allemand.	Angleterre et Galles.	Autriche. (b)	Hongrie. (c)	Belgique.	Espagne.	Italie	Norvège.	Pays-Bas.	Suède
1821-1825	67	»	»	»	»	»	»	»	150	»	13
1826-1830	50	»	»	»	»	»	»	»	139	»	8
1831-1835	36	»	»	»	»	69	»	»	111	»	9
1836-1840	48	»	»	74	»	85	»	»	78	»	8
1841-1845	54	106	109	96	»	94	»	»	130	105	11
1846-1850	28	81	95	6	»	38	»	»	121	83	9
1851-1855	20	74	112	23	»	70	»	»	152	89	1[illegible]
1856-1860	28	104	126	100	»	87	»	»	165	65	12
1861-1865	38	109	125	89	»	90	»	»	133	106	13
1866-1870	15	98	129	70	»	62	»	66	125	101	9
1871-1875	5	107	135	67	»	92	»	64	127	106	12
1876-1880	29	131	146	82	77	102	»	75	151	135	12
1881-1885	25	113	141	79	116	102	52	106	140	134	11
1886-1890	11	121	125	88	115	91	49	103	138	131	12
1891-1895	1	130	118	95	98	88	50	105	135	133	10
1896-1900	-13	147	115	116	115	109	54	110	146	150	10
1901-1905	18	49	121	113	110	107	92	106	141	155	10
1906-1910	7	141	116	113	115	87	92	115	124	152	11
1911-1913	17	118	103	98	112	73	89	124	123	150	[illegible]
1914	— 16 a	115	98	52	112	60	78	132	117	158	[illegible]
1915	— 78 a	54	62	— 29	— 19	12	77	101	104	137	[illegible]
1916	— 85 a	11	65	— 62	— 41	— 4	77	43	125	136	[illegible]
1917	— 81 a	— 22	34	— 90	— 47	— 51	65	3	119	129	[illegible]
1918	— 118 a	— 46	1	— 123	— 105	— 96	— 37	— 149	79	77	[illegible]
1919	— 67 a	— 45	48	— 23	78	12	50	26	86	110	[illegible]
1920	41	108	131	34	100	82	62	131	139	162	1[illegible]
1921	30	113	103	60	86	82	90	129	131	163	[illegible]
1922	18	86	76	55	86	65	100	129	123	145	[illegible]
1923	24	71	81	71	92	74	98	125	115	161	[illegible]
1924	19	82	66	»	66	69	102	127	106	153	[illegible]
1925	15	»	61	»	»	»	»	»	»	145	

(a) Dont les 77 départements non envahis. — (b) Nouveau territoire depuis 1914. — (c) Nouveau territoire depuis 1919.

Comparons d'abord la situation de 1924 à celle de la période triennale précédant immédiatement la guerre, 1911-1913. L'excédent annuel moyen des naissances sur les décès, pour 10 000 habitants, a **légèrement augmenté** : de 17 à 19 en France ; de 150 à 153 aux Pays-Bas ; de 124 à 127 en Italie, de 89 à 102 en Espagne. Dans tous les autres Éta[ts] il a diminué : de 123 à 106 en Norvège ; de 118 [à] 82 en Allemagne ; de 112 à 66 en Hongrie ; [de] 103 à 66 en Angleterre ; de 98 à 61 en Suède.

Les conclusions sont à peu près les mêmes quand on compare les excédents relatifs des années 1923 et 1924. On constate une diminution pour la plupart des pays, un accroissement pour l'Espagne et l'Italie. Mais, tandis que l'excédent des naissances pour 10 000 habitants s'est relevé de 71 (en 1923) à 82 (en 1924) pour l'Allemagne, il s'est abaissé, en France, de 24 à 19.

Classons maintenant les divers pays figurant au tableau dans l'ordre décroissant des excédents proportionnels constatés en 1924 : les Pays-Bas occupent une place détachée tout au sommet de l'échelle avec 153 pour 10 000 habitants ; viennent ensuite : Italie, 127 ; Norvège, 106 ; Espagne, 102 ; Allemagne, 82 ; Belgique, 69 ; Angleterre, Hongrie, 66 ; Suède, 61. Très loin au-dessous se classe la France avec 19 pour 10 000 habitants ; soit moins du tiers du plus faible des nombres précédents.

A cet égard, la situation de la France, quoique légèrement meilleure qu'avant la guerre, demeure toujours très peu favorable par rapport à celle des autres nations. Comme on le verra plus loin, ce résultat est dû à une faible natalité, à peine supérieure à celle de 1911-1913, et à une mortalité restant sensiblement plus élevée que celle de la plupart des pays voisins.

Nuptialité.

Dans tous les pays ayant pris part à la guerre, la nuptialité s'était relevée en 1919 et 1920, fort au-dessus de son ancienne valeur moyenne. Depuis, elle a décru assez rapidement ; toutefois, la proportion des nouveaux mariés pour 10 000 habitants est restée plus élevée en 1924 qu'en 1913, dans les pays ci-après : Belgique, 210, au lieu de 161 ; France, 182, au lieu de 151 ; Japon, 174, au lieu de 162 ; Hongrie, 183, au lieu de 182. Au contraire, dans les pays anglo-saxons et en Allemagne, la nuptialité est tombée au-dessous du niveau d'avant la guerre. Ainsi, en Angleterre, la proportion des nouveaux époux pour 10 000 habitants s'est abaissée de 157 en 1913 à 153 en 1924 ; en Ecosse, de 143 à 132 ; en Australie, de 173 à 158 ; en Nouvelle-Zélande, de 165 à 159, et en Allemagne, de 154 à 142.

Dans les anciens pays neutres, un certain relèvement du taux de nuptialité s'était aussi produit en 1919 et 1920, suivi d'une baisse à peu près générale ; mais l'amplitude des oscillations a été moins forte. La diminution généralement constatée dans les dernières années laisse cependant la proportion des nouveaux époux, pour 10 000 habitants, en 1924, à un niveau plus élevé que celui d'avant-guerre : 156 au lieu de 144 au Danemark ; 124 au lieu de 118 en Suède ; 146 au lieu de 138 en Suisse ; 146 au lieu de 136 en Espagne. Seule, la Norvège fait exception, son taux ayant diminué de 126 pour 10 000 habitants en 1913, à 120 en 1924.

On notera particulièrement la diminution considérable de la proportion des nouveaux époux en Allemagne, de 188 pour 10 000 habitants en 1923 à 142 en 1924. Au contraire, cette proportion est demeurée constante en France, en Belgique, en Espagne, et ne s'est que très légèrement relevée en Angleterre, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les pays, classés suivant les valeurs décroissantes du nombre relatif des nouveaux mariés pour 10 000 habitants en 1924, se rangent dans l'ordre ci-après : Belgique, 210 ; Hongrie, 183 ; France, 182 ; Australie, 158 ; Pays-Bas, Danemark, 156 ; Angleterre, 153 ; Espagne, Suisse, 146 ; Allemagne, 142 ; Ecosse, 132 ; Finlande, 126 ; Suède, 124 ; Norvège, 120. On voit que la fréquence actuelle des mariages est relativement élevée en France ; en dehors de l'Irlande, où elle est exceptionnellement réduite, la nuptialité est faible dans l'Europe septentrionale (pays scandinaves, Finlande, Ecosse).

Natalité.

Dans tous les anciens pays belligérants, la natalité, considérablement réduite pendant la guerre, s'est ensuite relevée pour atteindre, en 1920, un maximum supérieur au taux de 1913, en France, Belgique, Angleterre, Ecosse, Italie ; inférieur à ce taux en Allemagne, Hongrie, Australie, Nouvelle-Zélande, Autriche et Portugal.

Dans les pays restés neutres, on a constaté aussi une recrudescence de la natalité vers 1920. La proportion des naissances a dépassé ou atteint celle de 1913 en Norvège, en Suède, en Espagne et dans les Pays-Bas ; par contre, elle est restée inférieure au Danemark et en Suisse.

A partir de 1921, la baisse est générale et les taux sont rapidement ramenés au-dessous du niveau de 1913. Quelques pays seulement ont, en 1924, un taux voisin de celui de 1913 : la France, 192 enfants déclarés vivants au lieu de 191 ; le Japon, 338 au lieu de 333. En Espagne, la différence est peu sensible, 300 en 1924 au lieu de 304 en 1913.

Dans la plupart des autres Etats européens, on constate un abaissement considérable de la natalité de 1913 à 1924. En Hongrie, elle tombe de 345 à 270 pour 10 000 ; en Allemagne, de 276 à 202 ; en Finlande, de 271 à 224 ; en Angleterre, de 241 à 188 ; en Suisse, de 231 à 187 ; en Suède, de 232 à 181 ; en Belgique, de 216 à 197, etc. ; cette diminution a été continue, dans tous les pays, depuis 1921. Toutefois, en Irlande, la natalité, tout en restant plus faible qu'en 1913, s'est relevée de 199 à 207 pour 10 000 habitants au cours des années 1922 à 1924. La natalité irlandaise, 207, est donc actuellement supérieure à celle de l'Angleterre (188) ; c'est le renversement complet des conditions d'avant guerre : 241 en Angleterre, 228 en Irlande.

De tous les pays figurant au tableau, la Suède est celui qui accuse, en 1924, la plus faible proportion de naissances : 181 pour 10 000 habitants. Viennent ensuite, par ordre croissant : Suisse, 187 ; Angleterre, 188 ; France, 192 ; Belgique, 197 ; Allemagne, 202 ; Irlande, 207 ; Norvège, 217 ; Ecosse, Danemark, 219 ; Finlande, 224 ; Australie, 232 ; Pays-Bas, 249 ; Hongrie, 270 ; Italie, 293 ; Espagne, 300 ; Japon, 338 ; Roumanie, 364.

Ainsi, le taux de natalité reste faible en France, et du même ordre qu'avant-guerre ; mais notre pays n'occupe plus, comme en 1913, une place isolée au bas de l'échelle, loin du groupe formé par les autres pays. Trois d'entre eux (Suède, Suisse, Angleterre) ont, en 1924, une natalité plus faible que celle de la France, et le taux allemand, 202, ne diffère pas beaucoup du taux français, 192, alors qu'avant la guerre il était de beaucoup supérieur : 276 pour 10 000 en 1913.

La guerre a donc partout modifié profondément le régime de la natalité. Sans qu'on puisse constater, en France, un relèvement notable, on doit reconnaître que notre situation s'est cependant améliorée par rapport à la plupart des Etats voisins, dont la natalité est considérablement réduite (sauf toutefois l'Espagne et l'Italie), tandis que celle de la France est encore, en 1924, du même ordre de grandeur qu'en 1913. Mais l'accroissement de la population ne dépend pas seulement des naissances et l'on a vu que la comparaison des excédents de naissances sur les décès est moins favorable à la France que celle des coefficients de natalité.

Mortalité infantile.

La mortalité infantile, calculée en rapportant le nombre des décès d'enfants de moins d'un an à celui des naissances vivantes enregistrées dans la même année, est faible dans les pays du Nord de l'Europe. En 1923, elle n'a été que de 56 pour 1 000 en Suède ; 57 aux Pays-Bas ; 61 en Suisse ; 69 en Angleterre ; 79 en Ecosse ; 82 au Danemark ; 93 en Belgique. Si elle a atteint cette même année 96 pour 1 000 en France, elle a été encore plus élevée dans les pays de l'Europe centrale et méridionale. C'est ainsi que la proportion des décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 nés vivants a été de 127 en Italie ; 132 en Allemagne ; 141 en Autriche ; 148 en Espagne ; 186 en Hongrie et 207 en Roumanie. Notre pays n'occupe donc pas, à cet égard, une situation défavorable.

En 1924, par rapport à l'année précédente, la mortalité infantile a diminué de 96 à 85 en France ; en Allemagne, de 132 à 108 ; en Belgique, de 93 à 89 ; aux Pays-Bas, de 57 à 51 ; en Australie, de 61 à 57 ; au Japon, de 163 à 156 ; par contre, elle a augmenté de 1923 à 1924 en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en Suède.

D'ailleurs, dans la plupart des pays, les progrès de l'hygiène infantile ont ramené la mortalité des enfants de moins d'un an bien au-dessous du niveau d'avant-guerre. Voici, à titre d'exemple, quelques taux comparés en 1913 et en 1924 : Angleterre, 108, 65 ; Ecosse, 110, 98 ; Suède, 70, 60 ; Allemagne, 151, 108 ; Pays-Bas, 91, 51 ; Belgique, 130, 96 ; France, 112, 85 ; Suisse, 96, 61 ; Espagne, 155, 148.

Mortalité générale.

Après la mortalité excessive de 1918, due à l'épidémie de grippe, on constate, à travers les oscillations annuelles, une tendance générale à la baisse de la mortalité, qui a ramené la proportion des décès en 1924 à un niveau le plus souvent inférieur à celui d'avant-guerre. Le taux de diminution est assez variable. La proportion des décès pour 10 000 habitants a baissé, entre 1913 et 1924, de 20 pour 100 aux Pays-Bas (de 123 à 98) ; de 19 pour 100 en Allemagne (de 150 à 121) ; de 16 pour 100 en Norvège, de 132 à 111) ; de 13 pour 100 en Irlande (de 171 à 148) ; Hongrie (de 235 à 204) ; Suisse (de 143 à 124) ; de 12 pour 100 en Suède (de 137 à 120) et en Angleterre (de 138 à 122) ; de 10 pour 100 au Danemark (de 125 à 113) et en Espagne (de 221 à 198). La diminution n'est plus que de 8 pour 100 en Belgique (de 139 à 128 ; de 7 pour 100 en Ecosse (de 155 à 144) ; de 5 pour 100 en Finlande (de 161 à 153) et de 2 pour 100 en France (de 176 à 173). Au Japon, la mortalité est plus élevée en 1924 (212) qu'en 1913 (195).

Par rapport à 1923, la proportion des décès pour 10 000 habitants marque dans la plupart des pays un léger accroissement en 1924. Toutefois, la Norvège, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, l'Espagne et le Japon ont une mortalité plus faible en 1924. La diminution est particulièrement importante pour l'Allemagne : 121 pour 10 000 habitants en 1924, au lieu de 137 en 1923.

Les pays se classent comme suit quand on les

...ements non envahis. — (b) Nouveau territoire ...

Comparons d'abord la situation de 1924 à celle de la période triennale précédant immédiatement la guerre (1911-1913). L'excédent annuel moyen des naissances sur les décès, pour 10 000 habitants, a légèrement augmenté : de 17 à 19 en France ; de

150 à 153 aux ... de 89 à 102 en ... il a diminué de 12... 82 en Allemagne ; ... 103 à 66 en Angleterre

aux autres pays peut se résumer ainsi : 1° mortalité générale un peu supérieure à la moyenne des valeurs extrêmes et plus élevée que dans les pays voisins les mieux comparables comme climat et conditions générales de population ; 2° amélioration proportionnelle la plus faible par rapport à 1913.

Toutefois, on ne doit pas perdre de vue que la comparaison des taux bruts de la mortalité générale est un peu trompeuse en raison de la grande variation de la mortalité avec l'âge et des différences de composition par âge des diverses populations. De deux populations qui auraient des taux de mortalité rigoureusement égaux à chaque âge, celle où les groupes à forte mortalité seraient les plus nombreux aurait un taux de mortalité générale plus élevé. Par suite de sa faible natalité, depuis longtemps décroissante, la France a une proportion de vieillards sensiblement plus grande que les autres pays ; sa mortalité totale se trouve augmentée de ce fait.

En réalité, une comparaison correcte de la mortalité générale pour la population totale des divers pays ne peut se faire que par groupes d'âge. Un tel calcul, effectué sur les données correspondant aux dernières années d'avant-guerre permet une comparaison plus favorable pour la France que celle des coefficients bruts, obtenus en rapportant le nombre global des décès à la population totale. Il est vraisemblable qu'on arrivera à une conclusion analogue lorsqu'il sera possible de répéter les mêmes comparaisons à l'aide des taux de mortalité par âge fondés sur les résultats des recensements effectués aux environs de 1921 dans les divers pays.

Fait à Paris, le 17 mars 1926.

Le directeur de la statistique générale de la France,
MICHEL HUBER,

Vu :

Le ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales,
DURAFOUR.

(*On trouvera ci-après, col. 1261-1280, les tableaux annexés à ce rapport.*)

(On trouvera ci-après, col. 1261-1280, les tableaux annexés à ce rapport.)

La pensée mathématique contemporaine, par JULIEN PACOTTE. — Un vol. in-8° de 126 pages. Prix : 9 francs. Alcan, Paris, 1925.

« Par leur mouvement propre, et à la suite de progrès » récents jetant sur leur nature une vive lumière, les » sciences exactes s'assouplissent de la manière la plus » conforme à la philosophie de la durée créatrice. » Le livre de M. Pacotte montre bien, en effet, que les sciences exactes s'assouplissent, c'est-à-dire que la part de la convention, de l'hypothèse ou du postulat y devient de jour en jour prépondérante ; mais est-ce là un progrès dans le sens de l'évolution créatrice ? Manifestement, non. L'intelligence, selon M. Bergson, est toute tournée vers le passé ; elle travaille sur la matérialité, sur les déchets de l'évolution sur les débris du jaillissement du feu d'artifice, sur ce qui retombe ; la réalité, celle qui se crée, lui échappe.

» Les deux cultures (mathématique et philosophique) » restent séparées, et cette ignorance mutuelle, quelquefois systématique, offre à ceux qui aiment l'une et » l'autre le spectacle le plus pénible. J'ai voulu, dans le livre présent, les mettre en contact et les offrir dans ...unité. On y est conduit par la voie des spéculations ... pensée mathématique contemporaine à la ...ergsonienne du monde. » (P. VI.) — Ce ...ible, la dualité est radicale. Dans la ...e du monde, les philosophes (les ... pure) et les savants se tournent ... (Revue des sciences philosophiques ...6, pp. 81-2.)

TABLEAU I

Mouvement de la population en 1925. (Récapitulation par département.)

DÉPARTEMENTS	Population légale le 6 mars 1921.	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1925							PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès au total.	Dont décès de moins d'un an.	Excédents des naissances ou des décès.	des nouveaux mariés.		des naissances d'enfants déclarés vivants.		des décès.		des excédents de naissances ou de décès.	
									1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Ain	315 757	2 586	109	5 616	225	5 937	414	— 321	163	164	175	178	184	188	— 9	— 10
Aisne	421 515	4 399	301	11 834	468	7 787	864	+ 4 047	226	209	285	281	183	185	+ 102	+ 96
Allier	370 950	2 933	127	5 592	210	6 659	407	— 1 067	159	158	147	151	180	180	— 33	— 29
Alpes (Basses-)	91 882	640	32	1 462	54	1 709	132	— 247	145	139	162	159	196	186	— 34	— 27
Alpes (Hautes-)	89 275	586	19	1 726	62	1 563	188	+ 163	134	131	186	193	177	175	+ 9	+ 18
Alpes-Maritimes	357 759	3 030	198	7 008	424	6 966	697	+ 42	166	169	179	196	185	195	— 6	+ 1
Ardèche	294 308	2 407	48	5 304	224	5 320	598	— 16	154	164	178	180	181	181	— 3	— 1
Ardennes	277 811	2 695	180	6 387	249	4 853	487	+ 1 534	195	194	232	230	165	175	+ 67	+ 55
Ariège	172 851	1 198	27	2 478	92	3 178	183	— 700	134	139	143	143	175	184	— 32	— 41
Aube	227 839	2 188	165	4 313	180	4 506	440	— 193	171	192	186	189	190	198	— 4	— 9
Aude	287 052	2 037	81	4 844	208	5 341	383	— 497	154	142	170	169	171	186	— 1	— 17
Aveyron	332 940	2 407	65	6 096	248	6 150	651	— 54	156	145	181	183	172	185	+ 9	— 2
Belfort (territ. de)	94 338	915	58	1 894	78	1 514	170	+ 380	196	194	181	201	145	161	+ 36	+ 40
Bouches-du-Rhône	841 996	7 557	548	16 567	835	16 572	2 047	— 5	183	180	193	197	185	197	+ 8	»
Calvados	384 730	3 161	217	8 645	297	8 040	869	+ 605	170	165	217	225	197	209	+ 20	+ 16
Cantal	199 402	1 435	45	3 699	140	3 359	332	+ 340	148	144	183	185	177	168	+ 6	+ 17
Charente	316 279	2 454	123	5 502	191	5 620	332	— 118	171	155	171	174	177	178	— 6	— 4
Charente-Infér.	418 310	3 368	216	7 446	308	7 732	525	— 286	166	161	172	178	181	185	— 9	— 7
Cher	304 800	2 299	112	4 587	145	5 530	310	— 943	161	151	146	150	176	181	— 30	— 31
Corrèze	273 808	2 178	55	4 730	178	4 583	402	+ 147	159	159	164	173	165	167	— 1	+ 6
Corse	281 959	1 361	55	4 521	113	3 812	461	+ 709	103	97	169	160	141	135	+ 28	+ 25
Côte-d'Or	321 088	2 466	177	5 673	195	6 274	469	— 601	155	154	168	177	183	196	— 15	— 19
Côtes-du-Nord	557 824	4 717	69	12 939	501	10 635	1 221	+ 2 304	163	169	231	232	180	191	+ 51	+ 41
Creuse	228 344	1 725	61	3 262	99	3 862	181	— 600	153	151	138	143	169	169	— 31	— 26
Dordogne	396 742	3 351	113	7 039	262	7 101	433	— 62	174	169	175	177	181	179	— 6	— 2
Doubs	285 022	2 479	113	6 289	255	5 122	584	+ 1 167	173	174	215	221	177	180	+ 38	+ 41
Drôme	263 509	2 050	98	4 370	176	5 098	394	— 728	157	156	168	166	189	194	— 21	— 28
Eure	303 159	2 660	202	6 272	218	5 812	605	+ 460	175	175	200	207	182	192	+ 18	+ 15
Eure-et-Loir	251 255	2 091	145	4 934	153	4 774	493	+ 160	159	166	192	196	186	190	+ 6	+ 6
Finistère	762 514	6 376	118	16 671	583	12 033	1 297	+ 4 638	162	167	224	219	151	158	+ 73	+ 61
Gard	396 169	2 906	116	6 296	296	7 577	719	— 1 281	149	147	161	159	177	191	— 16	— 32
Garonne (Haute-)	424 582	3 058	182	6 749	263	8 632	527	— 1 883	166	144	155	159	189	203	— 34	— 44
Gers	194 406	1 292	57	2 894	113	4 004	175	— 1 110	139	133	145	149	198	206	— 53	— 57
Gironde	819 128	6 849	473	13 857	589	15 189	1 067	— 1 332	170	167	164	169	180	185	— 16	— 16
Hérault	488 215	3 375	176	8 218	332	9 034	767	— 816	148	138	168	168	166	185	+ 2	— 17
Ille-et-Vilaine	558 574	4 880	118	12 364	498	11 381	1 186	+ 983	179	175	223	221	189	204	+ 34	+ 17
Indre	260 535	1 982	74	4 298	133	4 390	284	— 92	166	152	160	165	161	168	— 1	— 3
Indre-et Loire	327 743	2 524	164	6 011	247	6 305	481	— 294	166	154	183	183	180	192	+ 3	— 9
Isère	525 522	4 446	202	9 931	405	10 401	922	— 470	166	169	177	189	196	198	— 19	— 9
Jura	229 062	1 869	81	4 475	175	4 465	356	+ 10	159	163	185	195	182	195	+ 3	»
Landes	263 937	2 019	31	4 298	107	4 234	283	+ 64	164	153	163	163	154	160	+ 9	+ 3
Loir-et-Cher	251 528	2 063	119	4 509	164	4 672	328	— 163	172	164	174	179	173	186	+ 1	— 7
Loire	637 130	5 591	277	11 854	582	11 892	1 179	— 38	177	175	181	186	180	187	+ 1	— 1
Loire (Haute-)	268 910	2 071	41	4 697	185	4 841	501	— 144	156	154	178	175	171	180	+ 7	— 5
Loire-Inférieure	649 691	5 475	248	12 452	482	12 399	930	+ 53	172	169	189	192	174	191	+ 15	+ 1
Loiret	337 224	2 742	141	5 885	197	5 914	455	— 29	164	163	171	174	173	175	— 2	— 1
Lot	176 889	1 225	37	2 641	93	3 581	222	— 940	134	139	149	149	207	[illegible]	— 58	— 53

DÉPARTEMENTS	Population légale le 6 mars 1921.	MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1925							PROPORTION POUR 10 000 HABITANTS							
		Mariages.	Divorces.	Naissances d'enfants déclarés vivants.	Mort-nés.	Décès au total.	Dont décès de moins d'un an.	Excédents des naissances ou des décès.	des nouveaux mariés.		des naissances d'enfants déclarés vivants.		des décès.		des excédents de naissances ou de décès.	
									1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Lot-et-Garonne	239 972	1 787	93	3 772	155	4 966	284	— 1 194	156	149	150	157	209	207	— 59	— 50
Lozère	108 822	765	9	2 009	66	1 781	202	+ 228	159	141	181	185	153	164	+ 28	+ 21
Maine-et-Loire	474 786	3 583	154	8 975	342	9 137	623	— 162	153	151	187	189	184	192	+ 3	— 3
Manche	425 512	3 668	98	9 650	447	8 429	899	+ 1 221	172	172	223	227	193	198	+ 30	+ 29
Marne	366 734	3 497	266	8 651	345	6 920	715	+ 1 731	195	191	240	236	183	189	+ 57	+ 47
Marne (Haute-)	198 865	1 459	61	3 817	143	3 858	286	— 41	156	147	180	193	196	194	— 16	— 2
Mayenne	262 447	2 187	51	5 600	214	5 110	440	+ 490	160	167	213	213	176	195	+ 37	+ 18
Meurthe-et-Moselle	503 810	4 828	286	13 070	536	9 322	1 285	+ 3 748	193	192	245	259	178	185	+ 67	+ 74
Meuse	207 309	1 783	121	4 901	140	4 058	469	+ 843	175	172	244	236	184	196	+ 60	+ 40
Morbihan	546 047	4 299	83	13 003	592	9 792	1 255	+ 3 211	159	157	239	238	166	179	+ 74	+ 59
Moselle	589 120	5 080	112	15 285	619	8 921	1 671	+ 6 364	174	172	253	259	138	151	+ 115	+ 108
Nièvre	270 148	2 037	98	3 960	151	5 170	288	— 1 210	153	152	145	147	180	191	— 35	— 44
Nord	1 787 918	20 554	1 201	41 265	1 823	28 059	3 649	+ 13 206	234	230	230	231	152	157	+ 78	+ 74
Oise	387 760	3 559	303	8 428	317	7 195	786	+ 1 233	198	184	206	217	179	186	+ 27	+ 31
Orne	274 814	2 247	109	5 744	186	5 903	621	— 159	161	164	208	209	195	215	+ 13	— 6
Pas-de-Calais	989 967	11 915	517	31 302	1 389	17 157	3 162	+ 14 145	237	241	306	316	163	173	+ 143	+ 143
Puy-de-Dôme	490 560	3 681	133	8 159	314	9 361	590	— 1 202	153	150	162	166	181	191	— 19	— 25
Pyrénées (Basses-)	402 981	2 947	65	7 886	272	7 133	596	+ 753	151	146	196	196	173	177	+ 23	+ 19
Pyrénées (Hautes-)	185 760	1 309	39	3 230	131	3 836	321	— 606	139	141	172	174	186	207	— 14	— 33
Pyrénées-Orientales	217 503	1 779	83	3 412	133	3 603	385	— 191	175	164	163	157	153	166	+ 10	— 9
Rhin (Bas-)	651 686	5 935	164	14 031	525	9 671	1 211	+ 4 360	180	182	208	215	145	148	+ 63	+ 67
Rhin (Haut-)	468 943	4 446	124	9 631	390	6 534	653	+ 3 097	191	190	202	205	142	139	+ 60	+ 66
Rhône	956 566	8 247	607	15 986	639	16 621	1 376	— 635	162	172	158	167	166	174	— 8	— 7
Saône (Haute-)	228 348	1 852	93	4 316	130	4 497	377	— 181	154	162	173	189	192	197	— 19	— 6
Saône-et-Loire	554 816	4 772	187	10 123	352	9 351	717	+ 772	169	172	175	182	165	168	+ 10	+ 14
Sarthe	389 235	3 298	171	8 060	318	7 427	789	+ 633	179	169	201	207	179	191	+ 22	+ 16
Savoie	225 034	1 720	57	4 495	175	4 422	459	+ 73	148	153	196	200	196	197	»	+ 3
Savoie (Haute-)	235 668	1 722	48	4 833	216	4 435	369	+ 398	153	146	198	205	183	188	+ 15	+ 17
Seine	4 411 691	54 262	5 397	77 398	4 006	73 915	6 981	+ 3 483	242	246	168	175	160	167	+ 8	+ 8
Seine-Inférieure	880 671	8 534	651	19 776	871	15 971	2 095	+ 3 805	191	194	218	224	175	181	+ 43	+ 43
Seine-et-Marne	349 234	3 049	204	6 642	237	7 122	726	— 480	179	174	178	190	191	204	— 13	— 14
Seine-et-Oise	921 673	9 284	607	17 621	714	18 924	1 923	— 1 303	194	202	177	191	194	205	— 17	— 14
Sèvres (Deux-)	310 060	2 565	81	5 818	174	5 324	365	+ 494	162	165	185	188	170	172	+ 15	+ 16
Somme	452 624	4 231	372	9 830	367	8 601	930	+ 1 229	198	187	218	217	187	190	+ 31	+ 27
Tarn	295 588	2 364	76	5 264	232	5 690	445	— 426	164	160	172	178	177	192	— 5	— 14
Tarn-et-Garonne	159 559	1 107	50	2 730	111	3 342	237	— 612	152	139	165	171	206	209	— 41	— 38
Var	322 945	2 485	154	5 297	254	6 151	586	— 854	158	154	168	164	196	190	— 28	— 26
Vaucluse	219 602	1 876	141	3 696	188	4 714	315	— 1 018	169	171	169	168	205	215	— 36	— 47
Vendée	397 292	2 341	64	8 225	218	6 780	421	+ 1 445	169	168	209	207	161	171	+ 48	+ 36
Vienne	306 248	2 371	67	5 546	185	5 137	315	+ 409	166	155	179	181	168	168	+ 11	+ 13
Vienne (Haute-)	350 235	3 018	96	6 109	185	5 681	422	+ 428	182	172	170	174	159	162	+ 11	+ 12
Vosges	383 684	3 460	168	7 824	337	6 789	784	+ 1 035	179	180	201	204	170	177	+ 31	+ 27
Yonne	273 118	2 128	127	4 484	161	5 756	393	— 1 272	149	156	156	164	200	211	— 44	— 47
France entière	39 209 518	353 167	20 002	768 983	31 531	708 919	68 367	+ 60 064	182	180	192	196	173	181	+ 19	+ 15
1er trimestre	»	73 850	4 367	199 835	8 372	204 431	19 432	— 4 596	»	»	»	»	»	»	»	»
2e trimestre	»	101 120	5 265	198 728	8 239	175 655	16 800	+ 2373	»	»	»	»	»	»	»	»
3e trimestre	»	85 014	4 999	190 192	7 367	151 282	17 007	+ 38 910	»	»	»	»	»	»	»	»
4e trimestre	»	93 183	5 371	180 228	7 553	177 551	15 128	+ 2 677	»	»	»	»	»	»	»	»

TABLEAU II

Population, mariages, naissances, décès, etc., par arrondissement, en 1924 et 1925.

(Nombres provisoires.)

PARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population le 6 mars 1921.	MARIAGES 1924.	MARIAGES 1925.	DIVORCES 1924.	DIVORCES 1925.	NAISSANCES d'enfants déclarés vivants. 1924.	NAISSANCES d'enfants déclarés vivants. 1925.	MORT-NÉS 1924.	MORT-NÉS 1925.	DÉCÈS au total. 1924.	DÉCÈS au total. 1925.
	Belley	68 171	572	538	21	14	1 021	1 071	43	42	1 246	1 305
	Bourg	107 801	913	900	32	40	2 209	2 272	76	95	2 127	2 170
n	Gex	18 987	146	157	4	7	314	306	14	13	358	320
	Nantua	46 786	365	369	16	18	771	734	28	41	789	788
	Trévoux	74 012	574	622	26	30	1 214	1 233	43	34	1 299	1 354
	Château-Thierry	50 617	518	518	25	37	1 161	1 097	41	43	943	908
	Laon	120 962	1 384	1 233	100	89	3 902	3 772	153	140	2 198	2 220
sne	Saint-Quentin	98 016	1 220	1 133	100	100	2 862	2 790	141	134	1 857	1 844
	Soissons	61 703	683	633	47	34	2 014	2 007	73	65	1 280	1 298
	Vervins	90 217	953	882	72	41	2 096	2 168	87	86	1 440	1 517
	Gannat	49 817	351	377	10	15	683	701	21	30	998	938
lier	Lapalisse	91 215	778	776	37	38	1 512	1 627	55	58	1 683	1 676
	Montluçon	123 483	968	972	56	37	1 667	1 668	76	69	2 080	2 068
	Moulins	106 435	853	808	49	37	1 584	1 596	38	53	1 908	1 977
	Barcelonnette	10 620	69	70	3	2	224	197	8	7	175	181
	Castellane	11 471	77	85	3	4	152	151	9	9	189	187
pes (Basses-)	Digne	30 020	232	225	7	6	440	443	24	14	659	610
	Forcalquier	25 255	164	175	9	14	414	398	14	18	480	468
	Sisteron	14 516	126	85	2	6	256	273	6	6	299	263
	Briançon	21 004	136	122	9	3	411	391	21	14	395	385
lpes (Hautes-)	Embrun	19 323	113	116	5	6	354	380	23	16	329	328
	Gap	48 948	350	348	15	10	897	955	26	32	857	850
	Grasse	105 609	916	917	78	61	1 914	2 272	105	120	1 991	2 181
es-Maritimes.	Nice	235 586	1 940	2 010	171	134	4 216	4 463	283	289	4 359	4 503
	Puget-Théniers	16 564	108	103	1	3	258	273	12	15	274	282
	Largentière	71 853	569	561	13	6	1 213	1 242	58	40	1 227	1 254
rdèche	Privas	100 916	722	820	27	22	1 702	1 717	63	68	2 010	1 948
	Tournon	121 539	977	1 026	40	20	2 320	2 345	91	116	2 082	2 118
	Mézières	102 917	981	951	75	78	2 180	2 176	87	88	1 561	1 688
	Rethel	38 029	380	372	20	21	1 016	994	46	25	706	737
rdennes	Rocroi	46 187	505	516	46	33	1 145	1 135	53	63	701	788
	Sedan	55 627	503	538	37	36	1 191	1 257	77	45	985	1 031
	Vouziers	35 051	342	318	26	12	905	825	34	28	619	609
	Foix	57 260	406	422	21	9	832	842	25	28	1 041	1 021
riège	Pamiers	59 780	406	464	15	9	924	941	34	37	1 059	1 073
	Saint-Girons	55 811	344	312	11	9	722	695	28	27	929	1 084
	Arcis-sur-Aube	25 067	168	212	8	4	444	436	13	15	456	483
	Bar-sur-Aube	29 915	213	250	14	16	549	597	15	22	528	549
ube	Bar-sur-Seine	29 213	181	265	19	22	426	438	9	20	586	568
	Nogent-sur-Seine	36 183	297	322	14	19	696	689	22	28	602	635
	Troyes	107 461	1 087	1 139	122	104	2 124	2 153	91	95	2 158	2 271
	Carcassonne	95 589	708	725	29	24	1 644	1 621	84	80	1 649	1 851
	Castelnaudary	34 868	274	207	7	7	524	557	19	13	578	652
ude	Limoux	51 440	436	365	7	11	842	916	36	39	917	988
	Narbonne	105 155	789	740	32	39	1 872	1 750	90	76	1 763	1 850
	Espalion	46 808	354	332	22	9	777	777	20	28	786	895
	Millau	52 886	419	401	8	13	907	867	34	36	897	975
veyron	Rodez	94 792	755	686	11	15	1 852	1 859	51	58	1 625	1 770
	Saint-Affrique	43 316	334	284	4	6	780	721	26	32	693	765
	Villefranche	95 138	727	704	20	22	1 711	1 872	70	94	1 730	1 745
Belfort	Territoire de Belfort	94 338	924	915	55	58	1 709	1 894	74	78	1 372	1 514
	Aix	118 990	1 023	968	73	58	2 287	2 366	114	131	2 262	2 445
ouches-du-Rhône	Arles	91 303	769	764	41	39	1 627	1 575	85	84	1 547	1 659
	Marseille	631 703	5 931	5 825	471	451	12 344	12 626	677	620	11 758	12 468
	Bayeux	53 410	492	431	30	32	1 210	1 231	40	37	1 107	1 148
	Caen	122 592	1 010	965	72	64	2 660	2 700	79	89	2 534	2 692
Calvados	Falaise	39 192	314	329	13	27	833	917	43	31	716	867
	Lisieux	56 072	479	451	48	44	1 223	1 267	43	56	1 125	1 132
	Pont-l'Évêque	58 022	473	518	45	36	1 244	1 328	41	55	951	1 032
	Vire	55 442	493	467	14	14	1 182	1 202	38	29	1 159	1 169

Départements	Arrondissements	Population le 6 mars 1921	Mariages 1924	Mariages 1925	Divorces 1924	Divorces 1925	Naissances (enfants déclarés vivants) 1924	Naissances (enfants déclarés vivants) 1925	Mort-nés 1924	Mort-nés 1925	Décès au total 1924	Décès au total 1925
Cantal	Aurillac	78 315	605	578	29	18	1 461	1 452	59	70	1 390	1 354
	Mauriac	49 188	348	353	16	13	915	869	38	30	850	789
	Murat	28 296	200	209	6	4	513	579	22	12	463	450
	Saint-Flour	43 603	324	295	10	10	767	709	35	28	743	[illegible]
Charente	Angoulême	123 202	1 070	943	59	57	2 055	2 107	73	88	2 230	2 334
	Barbezieux	38 764	340	301	17	9	662	654	20	30	682	682
	Cognac	59 149	473	445	46	40	933	994	27	32	1 062	992
	Confolens	57 446	530	553	18	9	1 158	1 128	33	27	951	892
	Ruffec	37 718	269	262	7	8	599	619	13	14	687	720
Charente-Inf.	Jonzac	62 691	563	545	24	18	1 111	1 193	35	47	1 162	1 185
	Marennes	55 238	509	468	29	35	903	980	20	33	917	951
	Rochefort	63 570	508	494	43	49	1 000	1 056	41	54	1 083	1 091
	La Rochelle	85 578	749	699	43	51	1 585	1 674	69	95	1 551	1 682
	Saintes	91 204	688	712	27	31	1 629	1 607	69	42	1 679	1 641
	Saint-Jean-d'Angély	60 029	479	450	19	32	955	1 006	47	37	1 177	1 182
Cher	Bourges	142 322	1 153	1 108	68	65	2 073	2 183	97	80	2 592	2 667
	St-Amand-Mt-Rond	95 297	820	711	33	31	1 335	1 379	41	44	1 717	1 795
	Sancerre	67 181	488	480	14	16	1 037	1 025	31	21	1 057	1 068
Corrèze	Brive	103 644	841	828	25	17	1 824	1 986	72	81	1 837	1 818
	Tulle	114 960	960	992	31	29	1 895	1 956	65	74	1 794	1 862
	Ussel	55 204	373	358	19	9	759	788	18	23	891	903
Corse	Ajaccio	74 140	412	339	14	18	1 210	1 165	49	38	1 023	1 064
	Bastia	83 304	409	406	27	14	1 374	1 314	64	43	1 251	1 125
	Calvi	21 820	93	132	1	2	415	406	5	8	342	310
	Corte	54 297	309	271	14	13	1 096	944	18	15	829	781
	Sartène	48 398	247	213	14	8	734	692	7	9	538	532
Côte-d'Or	Beaune	85 829	672	657	33	33	1 391	1 391	38	50	1 550	1 706
	Châtillon-sur-Seine	30 435	210	231	16	17	489	527	15	27	563	572
	Dijon	157 601	1 254	1 233	105	106	2 774	3 018	94	97	2 840	3 014
	Semur-en-Auxois	47 223	348	345	13	21	729	737	30	21	926	982
C.-du Nord	Dinan	105 589	928	888	11	13	2 408	2 394	85	76	1 963	2 131
	Guingamp	119 594	914	981	13	14	2 937	2 920	138	148	1 971	2 166
	Lannion	94 744	818	828	10	14	2 161	2 128	79	88	1 672	1 677
	Loudéac	78 555	597	634	7	2	1 945	1 971	66	66	1 307	1 435
	Saint-Brieuc	159 342	1 279	1 386	24	26	3 437	3 526	133	123	3 119	3 226
Creuse	Aubusson	76 540	581	540	29	23	981	1 047	24	36	1 322	1 306
	Bourganeuf	34 924	272	258	11	4	468	476	11	13	546	524
	Boussac	33 404	246	259	3	6	474	446	6	11	567	576
	Guéret	83 476	653	668	13	28	1 236	1 293	40	39	1 421	1 456
Dordogne	Bergerac	90 137	773	756	35	27	1 416	1 439	49	59	1 686	1 668
	Nontron	71 995	662	699	18	15	1 427	1 447	42	57	1 112	1 037
	Périgueux	103 058	889	790	47	43	1 849	1 907	88	67	1 908	1 883
	Ribérac	55 512	490	515	20	15	1 008	1 010	48	37	1 069	1 104
	Sarlat	76 040	633	591	17	13	1 239	1 236	48	42	1 427	1 409
Doubs	Baume-les-Dames	46 412	389	407	18	7	1 027	1 007	35	39	818	886
	Besançon	100 026	816	786	45	41	1 949	2 009	104	94	2 032	2 017
	Montbéliard	91 234	895	842	38	50	2 029	2 086	64	81	1 447	1 430
	Pontarlier	47 350	366	444	6	15	1 135	1 187	42	41	745	789
Drôme	Die	42 400	287	330	10	9	681	647	26	22	730	818
	Montélimar	49 516	351	332	18	17	651	736	32	40	930	959
	Nyons	21 107	165	164	6	5	307	299	11	6	423	375
	Valence	150 486	1 272	1 224	60	67	2 801	2 688	102	108	2 906	2 946
Eure	Les Andelys	51 568	460	426	26	25	1 100	1 110	36	26	844	923
	Bernay	47 966	411	460	57	38	981	1 052	29	40	877	950
	Evreux	103 879	898	938	87	85	1 938	2 008	91	77	2 030	2 090
	Louviers	49 019	414	371	37	23	877	905	39	37	923	926
	Pont-Audemer	50 727	477	465	31	31	1 176	1 197	33	38	854	923
Eure-et-Loir	Chartres	102 237	810	857	48	60	1 907	1 974	64	64	1 952	2 102
	Châteaudun	54 751	428	450	16	17	1 067	1 103	34	27	922	918
	Dreux	58 444	471	492	38	46	1 125	1 127	35	41	1 154	1 062
	Nogent-le-Rotrou	35 823	284	292	15	22	732	730	27	21	641	672
Finistère	Brest	242 638	1 810	1 900	66	66	4 912	4 935	195	190	3 913	[illegible]
	Châteaulin	124 010	1 018	1 027	7	7	3 019	2 832	115	112	1 656	1 738
	Morlaix	133 950	1 079	1 028	11	15	2 980	2 849	93	92	2 204	2 252
	Quimper	196 346	1 700	1 766	23	26	4 516	4 510	145	146	2 819	3 054
	Quimperlé	65 570	580	655	7	4	1 641	1 545	67	43	908	989

Départements	Arrondissements	Population légale 1921	Mariages		Divorces		Enfants déclarés vivants		Mort-nés		Décès au total	
			1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Gard	Alais	140 570	1 066	1 033	50	32	2 454	2 394	108	105	2 093	2 312
	Nîmes	163 213	1 154	1 133	58	63	2 385	2 332	117	139	2 884	3 272
	Uzès	59 138	394	429	15	16	900	918	35	31	1 153	1 151
	Le Vigan	43 248	337	311	4	5	655	702	28	21	899	842
Garonne (H.-)	Muret	61 677	434	410	9	9	911	896	38	42	1 184	1 203
	Saint-Gaudens	90 576	651	595	35	19	1 247	1 335	61	53	1 678	1 764
	Toulouse	234 103	2 127	1 780	159	144	3 745	3 770	145	153	4 516	4 983
	Villefranche	38 226	322	273	5	10	674	748	24	15	638	682
Gers	Auch	42 532	294	286	27	11	677	700	25	27	920	1 014
	Condom	47 660	378	329	19	19	721	703	31	35	951	977
	Lectoure	29 451	180	201	15	9	414	434	17	12	615	584
	Lombez	25 373	165	161	13	2	373	378	5	11	438	482
	Mirande	49 390	336	315	16	16	635	679	26	28	948	947
Gironde	Bazas	44 896	394	335	8	6	699	682	26	16	657	701
	Blaye	52 494	428	415	33	37	870	858	22	28	880	923
	Bordeaux	530 034	4 653	4 636	471	340	8 857	9 153	390	436	9 815	10 092
	Lesparre	39 145	239	288	22	5	531	571	15	25	639	658
	Libourne	108 773	967	847	53	60	1 863	1 857	49	65	1 952	2 021
	La Réole	43 786	340	328	20	25	690	736	21	19	841	787
Hérault	Béziers	192 814	1 463	1 378	87	74	3 361	3 277	126	128	3 035	3 480
	Lodève	47 119	350	295	13	6	806	840	25	25	775	822
	Montpellier	212 123	1 558	1 471	75	91	3 456	3 552	147	163	3 739	4 103
	Saint-Pons	36 159	250	231	5	5	592	549	13	16	579	629
Ille-et-Vil.	Fougères	80 819	793	746	15	21	1 887	1 846	95	83	1 420	1 604
	Montfort	52 449	447	461	2	6	1 250	1 294	72	47	900	963
	Redon	78 237	642	681	4	4	1 767	1 750	78	66	1 406	1 570
	Rennes	162 153	1 477	1 432	36	38	3 467	3 343	155	143	3 381	3 495
	Saint-Malo	121 219	1 052	1 066	36	43	2 547	2 512	94	97	2 307	2 483
	Vitré	63 697	583	494	4	6	1 536	1 569	54	62	1 132	1 266
Indre	Le Blanc	51 362	413	385	12	11	824	858	24	24	808	843
	Châteauroux	110 200	927	829	25	33	1 833	1 889	59	69	1 831	1 918
	La Châtre	55 695	468	435	12	14	878	913	25	17	844	[illegible]
	Issoudun	43 278	359	333	12	16	631	638	26	23	717	710
Indre-et-L.	Chinon	70 266	547	528	17	40	1 298	1 297	29	41	1 239	1 379
	Loches	57 026	541	485	9	10	1 135	1 072	30	31	912	967
	Tours	200 451	1 636	1 511	107	114	3 556	3 642	187	175	3 748	3 968
Isère	Grenoble	229 913	1 959	2 002	121	122	4 273	4 644	199	217	4 791	4 646
	Saint-Marcellin	64 766	462	556	31	19	1 090	1 140	45	38	1 216	1 216
	La Tour-du-Pin	105 529	805	798	23	18	1 663	1 605	51	66	1 935	2 037
	Vienne	125 314	1 133	1 090	45	43	2 298	2 542	78	84	2 380	2 502
Jura	Dôle	59 725	502	503	30	18	1 148	1 157	48	56	1 160	1 210
	Lons-le-Saunier	75 000	572	563	12	24	1 393	1 413	51	38	1 546	1 501
	Poligny	47 934	379	407	11	11	959	983	40	43	970	892
	Saint-Claude	46 403	394	396	22	28	849	922	40	38	775	862
Landes	Dax	100 466	862	784	17	7	1 639	1 655	40	42	1 520	1 568
	Mont-de-Marsan	94 848	808	733	17	16	1 528	1 550	49	47	1 431	1 481
	Saint-Sever	68 623	500	502	11	8	1 129	1 033	32	18	1 115	1 185
Loir-et-Cher	Blois	122 577	1 013	1 003	58	76	2 037	2 141	62	76	2 316	2 426
	Romorantin	60 873	598	472	28	21	1 045	1 039	24	41	890	957
	Vendôme	68 078	637	588	26	22	1 300	1 323	49	47	1 166	1 289
Loire	Montbrison	124 816	1 067	1 025	24	19	2 289	2 351	78	97	2 124	2 126
	Roanne	144 380	1 250	1 247	62	43	2 269	2 341	78	89	2 722	2 755
	Saint-Etienne	367 934	3 319	3 310	239	215	7 001	7 162	412	396	6 613	7 017
Loire (Haute-)	Brioude	62 296	[illegible]	434	16	16	1 045	1 038	35	49	1 149	1 164
	Le Puy	126 151	988	936	29	14	2 410	2 334	110	83	2 209	2 354
	Yssingeaux	80 463	656	701	14	11	1 341	1 325	49	53	1 256	1 323
Loire-Infér.	Ancenis	41 043	305	296	3	7	761	767	30	22	614	647
	Châteaubriant	70 084	593	562	4	7	1 486	1 401	52	41	1 174	1 279
	Nantes	311 660	2 725	2 738	153	170	5 485	5 642	235	244	5 656	6 366
	Paimbœuf	46 274	389	382	4	10	871	839	21	28	841	894
	Saint-Nazaire	180 630	1 561	1 497	52	54	3 672	3 803	137	147	2 986	3 233
Loiret	Gien	50 474	411	389	10	19	824	794	24	29	820	815
	Montargis	73 509	671	640	27	26	1 300	1 343	51	56	1 215	1 297
	Orléans	163 719	1 260	1 272	78	81	2 766	2 823	81	94	3 095	2 982
	Pithiviers	49 522	428	441	14	15	878	925	25	18	790	820

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population le 6 mars 1921.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Lot	Cahors	68 051	407	487	21	18	1 010	982	48	39	1 447	1 52
	Figeac.	59 484	432	378	17	8	889	905	31	29	1 183	1 11
	Gourdon	49 354	347	360	11	11	733	754	33	24	1 026	94
Lot-et-Gar.	Agen.	64 112	470	494	26	32	885	963	60	67	1 407	1 44
	Marmande........	67 597	567	527	38	22	1 036	1 094	39	36	1 376	1 42
	Nérac	44 039	351	306	19	17	728	679	28	23	826	82
	Villeneuve-sur-Lot.	64 224	489	460	30	22	948	1 036	28	29	1 397	1 27
Lozère. . .	Florac.	23 830	202	174	8	2	376	382	10	14	397	38
	Marvejols.........	42 440	324	275	3	5	758	812	26	20	648	77
	Mende	42 552	338	316	5	2	837	815	31	32	620	62
Maine-et-L.	Angers.	170 628	1 381	1 304	81	83	2 918	2 982	128	126	3 344	3 56
	Baugé.	60 079	495	475	30	17	1 195	1 192	41	53	1 106	1 11
	Cholet..... ...	106 440	719	741	14	14	2 039	2 032	80	63	1 856	1 84
	Saumur	83 203	585	590	26	28	1 540	1 559	49	61	1 555	1 70
	Segré	55 436	458	473	13	7	1 194	1 210	39	39	876	90
Manche.	Avranches.........	79 966	673	655	22	18	1 719	1 793	56	73	1 571	1 72
	Cherbourg	89 724	719	732	47	45	1 787	1 726	90	95	1 588	1 57
	Coutances......	76 562	665	640	11	9	1 705	1 757	52	104	1 492	1 59
	Mortain	48 715	462	448	5	5	1 203	1 258	44	47	902	98
	Saint-Lô	70 853	635	668	26	14	1 659	1 745	70	70	1 420	1 39
	Valognes	59 692	516	525	17	7	1 426	1 371	37	58	1 224	1 14
Marne ...	Châlons-sur-Marne.	63 354	485	466	32	34	1 256	1 267	55	52	1 086	1 16
	Epernay.	92 475	830	820	60	67	1 729	1 750	64	45	1 552	1 62
	Reims...........	152 134	1 775	1 660	127	130	4 566	4 285	247	208	3 030	2 93
	Sainte-Menehould:.	19 497	168	184	7	7	448	412	15	11	345	38
	Vitry-le-François ..	39 074	318	367	19	28	829	937	36	29	711	81
Marne (H.te-)	Chaumont	65 856	441	460	11	19	1 132	1 220	27	39	1 241	1 18
	Langres	66 408	487	469	28	13	1 053	1 123	34	38	1 241	1 31
	Wassy.	66 601	621	530	38	29	1 385	1 474	51	66	1 422	1 35
Mayenne ..	Château-Gontier .	59 960	464	527	13	10	1 316	1 300	44	46	1 117	1 16
	Laval	95 604	777	786	20	24	1 887	1 881	78	74	1 698	1 90
	Mayenne.. . .	106 793	855	874	16	17	2 385	2 419	85	94	1 805	2 03
Meurthe-et-M.	Briey.......... ..	110 966	1 168	1 167	36	30	4 046	4 398	152	194	1 739	2 0
	Lunéville	86 080	758	728	50	44	1 816	1 883	55	70	1 496	1 45
	Nancy	249 028	2 554	2 512	206	193	5 474	5 791	235	240	4 864	4 9
	Toul....	57 736	390	421	24	19	995	998	40	32	858	9
Meuse.....	Bar-le-Duc	65 275	553	521	41	48	1 398	1 385	56	54	1 251	1 3
	Commercy.	55 152	469	445	30	32	1 155	1 163	41	29	1 083	1 0
	Montmédy.........	38 799	325	362	17	21	1 079	995	43	24	638	71
	Verdun-sur-Meuse.	48 083	471	455	21	20	1 435	1 358	40	33	843	91
Morbihan ..	Lorient.......... ...	208 428	1 744	1 738	48	56	4 496	4 507	203	183	3 447	3 6
	Ploërmel	84 942	707	636	1	2	2 265	2 269	97	100	1 560	1 7
	Pontivy	119 043	936	966	9	9	3 183	3 064	154	168	1 762	1 8
	Vannes..	133 634	960	959	11	16	3 134	3 163	126	141	2 276	2 51
Moselle .	Boulay.....	39 109	372	295	2	1	1 001	1 069	43	25	637	6
	Château-Salins . .	36 012	290	264	5	3	646	642	24	19	559	5
	Forbach	93 639	843	937	10	11	2 597	2 606	135	143	1 189	1 4
	Metz-ville	62 311	680	607	45	44	1 924	2 043	101	85	1 131	1 1
	Metz-campagne. ..	90 845	736	736	16	18	1 968	1 939	66	75	1 163	1 2
	Sarrebourg.......	58 905	419	456	9	8	1 099	1 148	33	38	797	8
	Sarreguemines ...	69 227	568	542	2	9	1 562	1 641	61	54	879	1 0
	Thionville-Est	59 868	474	467	4	9	1 363	1 327	63	51	766	8
	Thionville-Ouest ..	79 204	753	776	17	9	2 741	2 870	137	129	1 010	1 1
Nièvre....	Château-Chinon ...	52 670	399	415	9	12	691	685	21	23	866	8
	Clamecy.	46 029	345	349	12	22	598	647	18	22	912	1 0
	Cosne...........	56 605	400	393	30	21	848	793	27	25	1 148	1 2
	Nevers....	114 844	923	900	58	43	1 780	1 835	83	81	1 938	2 0
Nord.....	Avesnes	197 319	2 237	2 067	163	157	4 308	4 299	247	202	2 965	3 0
	Cambrai..........	164 406	1 822	1 675	100	63	3 438	3 388	161	157	2 391	2 3
	Douai..	155 064	1 978	1 986	130	89	4 460	4 695	214	208	2 445	2 5
	Dunkerque.... ...	159 667	1 583	1 648	113	82	3 780	3 694	150	157	2 400	2 4
	Hazebrouck.......	90 940	952	1 048	31	19	2 220	2 131	83	75	1 306	1 4
	Lille	776 612	9 116	8 879	708	611	16 561	16 536	745	723	11 919	12 2
	Valenciennes......	243 910	3 242	3 251	222	180	6 320	6 522	346	301	3 662	3 8

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Population le 6 mars 1921.	MARIAGES		DIVORCES		NAISSANCES d'enfants déclarés vivants.		MORT-NÉS		DÉCÈS au total.	
			1924.	1925.	1924	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.	1924.	1925.
Oise	Beauvais	117 367	1 137	1 043	95	84	2 325	2 396	73	94	2 177	2 137
	Clermont	75 874	756	687	70	63	1 378	1 484	67	52	1 512	1 662
	Compiègne	83 528	889	797	61	53	2 013	2 129	73	84	1 544	1 559
	Senlis	110 991	1 065	1 032	97	103	2 277	2 419	85	87	1 716	1 837
Orne	Alençon	49 879	370	352	21	17	995	1 040	48	33	1 076	1 171
	Argentan	65 267	493	571	46	31	1 405	1 467	33	29	1 242	1 298
	Domfront	86 360	703	705	16	19	1 834	1 783	66	84	1 698	1 899
	Mortagne	73 308	647	619	45	42	1 471	1 454	45	40	1 339	1 535
Pas-de-Calais	Arras	127 838	1 685	1 581	65	70	4 444	4 601	197	192	2 345	2 526
	Béthune	374 755	5 400	5 618	251	205	14 911	15 653	716	778	6 069	6 865
	Boulogne	223 740	2 171	2 145	193	130	5 163	5 179	257	229	3 539	3 712
	Montreuil	80 490	758	783	32	48	1 780	1 822	62	48	1 349	1 316
	Saint-Omer	111 752	1 101	1 043	32	39	2 617	2 551	94	97	1 705	1 733
	Saint-Pol	71 392	636	745	19	25	1 421	1 496	55	45	1 106	1 005
Puy-de-Dôme	Ambert	57 116	346	439	12	4	847	814	27	25	916	1 048
	Clermont-Ferrand	183 483	1 462	1 457	64	73	3 248	3 533	149	169	3 445	3 708
	Issoire	69 394	531	475	19	16	1 094	1 060	22	32	1 271	1 276
	Riom	116 770	913	815	19	23	1 727	1 721	56	48	2 102	2 099
	Thiers	63 797	500	495	28	17	1 016	1 031	28	40	1 153	1 230
Pyrénées (Basses-)	Bayonne	120 798	1 016	1 024	33	33	2 415	2 566	111	120	2 101	2 203
	Mauléon	55 157	413	387	4	4	1 286	1 281	17	16	862	893
	Oloron	53 885	400	355	9	4	1 097	1 094	28	30	912	886
	Orthez	57 023	366	382	10	6	1 077	971	21	26	897	924
	Pau	116 118	841	799	24	18	2 014	1 974	74	80	2 191	2 227
Pyrénées (Hautes-)	Argelès-Gazost	35 438	286	266	7	10	680	703	13	24	629	682
	Bagnères-de-Bigorre	59 784	367	402	14	10	953	963	54	39	1 072	1 186
	Tarbes	90 538	639	641	32	19	1 570	1 564	69	68	1 769	1 968
Pyrénées-Orient.	Céret	44 817	427	399	10	11	724	707	32	31	691	748
	Perpignan	134 663	1 139	1 101	40	64	2 253	2 138	95	79	2 045	2 192
	Prades	38 023	333	279	6	8	578	567	22	23	596	663
Rhin (Bas-)	Erstein	60 928	529	554	8	6	1 009	1 005	30	34	822	835
	Haguenau	74 689	673	713	7	16	1 652	1 738	51	51	1 122	1 130
	Molsheim	61 166	506	525	3	4	1 142	1 175	36	40	874	859
	Saverne	80 262	677	672	5	6	1 525	1 589	45	57	1 076	1 116
	Sélestat	61 038	459	475	15	9	1 075	1 180	46	34	909	876
	Strasbourg-ville	166 767	1 769	1 709	119	107	4 392	4 619	242	221	2 759	2 919
	Strasbourg-camp.	93 363	787	813	23	12	1 547	1 496	50	49	1 186	1 208
	Wissembourg	53 473	479	474	2	4	1 201	1 229	37	39	722	728
Rhin (Haut-)	Altkirch	45 902	373	389	4	3	998	1 030	40	38	617	609
	Colmar	87 528	800	850	30	29	2 003	2 086	101	80	1 333	1 316
	Guebwiller	55 944	502	459	12	5	1 085	1 034	37	53	838	829
	Mulhouse	178 103	1 838	1 802	62	75	3 287	3 469	169	144	2 470	2 392
	Ribeauvillé	50 351	440	445	11	8	927	860	34	23	709	674
	Thann	51 115	515	501	1	4	1 186	1 152	39	52	715	714
Rhône	Lyon	819 231	6 726	7 110	597	561	12 938	13 867	608	568	13 258	13 872
	Villefranche	137 335	1 044	1 137	59	46	2 138	2 119	92	71	2 660	2 749
Saône (Haute-)	Gray	50 351	372	342	25	19	881	946	33	21	949	1 017
	Lure	106 864	868	965	43	41	1 864	2 108	70	73	2 042	1 949
	Vesoul	71 133	513	545	23	33	1 208	1 262	44	36	1 360	1 531
Saône-et-Loire	Autun	122 395	913	947	45	38	1 803	1 907	81	66	1 752	1 792
	Chalon-sur-Saône	154 566	1 358	1 406	81	80	2 841	2 998	116	112	2 464	2 465
	Charolles	112 712	989	970	36	21	1 993	1 999	74	71	2 034	1 955
	Louhans	75 319	712	747	18	9	1 590	1 612	47	56	1 174	1 204
	Mâcon	89 824	713	702	37	39	1 498	1 607	55	47	1 752	1 935
Sarthe	La Flèche	77 608	627	617	40	37	1 535	1 566	47	55	1 354	1 421
	Mamers	82 266	749	731	35	35	1 726	1 780	71	65	1 416	1 509
	Le Mans	172 490	1 567	1 469	102	90	3 343	3 507	175	166	3 194	3 428
	Saint-Calais	56 871	542	481	23	9	1 209	1 207	40	32	984	1 069
Savoie	Albertville	32 836	209	249	6	11	647	676	19	33	574	615
	Chambéry	114 463	966	928	21	28	2 137	2 090	66	77	2 343	2 323
	Moutiers	30 991	217	203	4	8	650	675	28	34	588	571
	St-J.-de-Maurienne	46 744	271	340	12	10	983	1 054	36	31	911	913
Savoie (H.-)	Annecy	71 956	565	546	13	13	1 491	1 601	80	65	1 254	1 350
	Bonneville	62 128	504	446	18	12	1 198	1 219	64	60	1 228	1 214
	St-Julien-en-Genevois	46 483	363	355	13	13	859	864	39	37	863	890
	Thonon-les-Bains	55 101	375	375	13	10	1 122	1 149	63	54	974	981

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION le 6 mars 1921.	MARIAGES 1924.	MARIAGES 1925.	DIVORCES 1924.	DIVORCES 1925.	NAISSANCES d'enfants déclarés vivants 1924.	NAISSANCES d'enfants déclarés vivants 1925.	MORT-NÉS 1924.	MORT-NÉS 1925.	DÉCÈS au total 1924.	DÉCÈS au total 1925.
Seine	Paris	2 906 472	36 409	36 697	4 039	3 949	54 626	56 838	3 016	2 962	48 767	51 114
	Saint-Denis	886 632	10 244	10 440	740	864	11 935	12 583	695	711	12 023	12 559
	Sceaux	618 587	6 771	7 125	544	584	7 718	7 977	402	333	9 716	10 242
Seine-Infér.	Dieppe	104 094	1 012	1 015	72	54	2 567	2 664	118	100	1 778	1 872
	Le Havre	290 612	2 805	2 876	213	230	6 227	6 269	277	281	4 773	5 042
	Neufchâtel	68 078	620	688	54	58	1 619	1 675	60	63	1 075	1 040
	Rouen	338 618	3 274	3 218	254	287	6 993	7 329	341	354	6 468	6 712
	Yvetot	79 269	680	737	27	22	1 830	1 839	82	73	1 333	1 305
S.-et-Marne	Coulommiers	44 726	386	386	15	22	777	894	28	33	846	796
	Fontainebleau	87 861	751	719	62	39	1 379	1 517	42	50	1 684	1 812
	Meaux	103 330	987	947	74	73	1 956	2 103	74	84	1 972	2 186
	Melun	67 855	567	617	27	35	1 200	1 230	53	50	1 270	1 372
	Provins	45 462	435	380	27	35	913	898	21	20	898	956
S.-et-Oise	Corbeil	147 346	1 530	1 557	119	94	2 719	2 849	119	123	3 232	3 496
	Etampes	41 298	362	391	29	28	714	777	32	35	832	825
	Mantes	58 285	489	528	44	47	1 067	1 106	52	43	1 111	1 120
	Pontoise	235 891	2 377	2 496	145	150	4 194	4 725	201	197	4 739	5 130
	Rambouillet	66 003	512	552	45	30	1 099	1 175	40	43	1 197	1 259
	Versailles	372 850	3 662	3 760	268	258	6 521	6 989	257	273	6 729	7 094
Sèvres (Deux-)	Bressuire	80 961	602	637	14	13	1 715	1 662	47	44	1 247	1 257
	Melle	58 736	465	449	9	15	998	1 030	47	35	1 026	996
	Niort	98 701	809	802	33	44	1 625	1 735	62	50	1 950	1 974
	Parthenay	71 662	645	677	12	9	1 398	1 391	35	45	1 046	1 097
Somme	Abbeville	123 532	1 195	1 121	73	71	2 518	2 558	103	86	2 071	2 248
	Amiens	187 056	1 734	1 681	182	189	3 368	3 383	108	141	3 686	3 749
	Doullens	40 743	419	393	21	22	759	753	34	28	741	683
	Montdidier	43 440	437	417	38	33	1 223	1 205	42	42	718	808
	Péronne	57 853	691	619	52	57	1 980	1 931	67	70	1 229	1 113
Tarn	Albi	99 081	791	812	38	26	1 849	1 967	68	94	1 844	1 860
	Castres	113 294	965	916	24	25	1 943	1 952	56	81	1 797	2 082
	Gaillac	44 364	324	334	13	17	660	623	17	31	855	991
	Lavaur	38 849	337	302	11	8	623	722	18	26	744	757
Tarn-et-Gar.	Castelsarrasin	48 443	382	327	9	13	806	836	33	33	951	961
	Moissac	35 653	284	243	12	13	565	616	22	24	711	719
	Montauban	75 463	550	537	28	24	1 269	1 278	42	54	1 623	1 662
Var	Brignoles	41 527	321	283	11	11	692	718	34	35	874	848
	Draguignan	78 348	587	589	33	29	1 333	1 302	65	66	1 716	1 514
	Toulon	203 070	1 650	1 613	133	114	3 393	3 277	174	153	3 726	3 789
Vaucluse	Apt	35 932	296	285	15	18	608	597	45	26	733	752
	Avignon	87 283	765	792	74	69	1 636	1 590	89	78	1 909	2 067
	Carpentras	40 552	336	349	30	20	668	669	45	41	786	827
	Orange	55 835	461	450	27	34	791	840	38	43	1 077	1 068
Vendée	Fontenay-le-Comte	122 333	909	972	23	30	2 311	2 331	87	80	2 132	2 097
	La Roche-sur-Yon	146 951	1 193	1 189	17	16	3 194	3 210	89	75	2 334	2 687
	Les Sables-d'Olonne	128 008	1 157	1 180	19	18	2 809	2 684	82	63	1 927	1 996
Vienne	Châtellerault	58 567	463	446	15	19	1 014	1 047	35	49	1 046	942
	Civray	44 011	392	355	10	7	840	806	19	19	673	660
	Loudun	31 906	283	244	5	6	586	646	16	15	550	570
	Montmorillon	57 542	469	458	11	6	1 085	1 095	39	29	858	894
	Poitiers	114 222	942	868	43	29	1 946	1 952	78	73	2 003	2 071
Vienne (Haute-)	Bellac	69 076	578	502	8	16	1 137	1 197	23	23	1 138	1 140
	Limoges	185 937	1 677	1 666	78	62	2 983	3 056	111	102	2 984	3 216
	Rochechouart	50 261	502	459	13	10	1 013	1 004	32	34	785	730
	Saint-Yrieix	44 961	428	391	10	8	817	852	28	26	677	595
Vosges	Epinal	115 530	1 004	984	59	54	2 224	2 179	104	89	1 875	1 931
	Mirecourt	50 644	444	478	20	19	964	1 050	28	43	990	1 076
	Neufchâteau	39 513	339	323	14	6	691	753	29	23	826	852
	Remiremont	79 714	733	655	22	32	1 796	1 830	78	90	1 203	1 291
	Saint-Dié	98 283	912	1 020	47	57	2 020	2 012	81	92	1 621	1 639
Yonne	Auxerre	90 033	667	697	49	44	1 358	1 430	65	66	1 807	1 972
	Avallon	29 736	202	192	6	9	422	432	14	14	571	575
	Joigny	71 106	533	535	39	30	1 126	1 224	39	24	1 416	1 453
	Sens	52 065	408	469	29	30	890	859	47	38	1 076	1 084
	Tonnerre	30 178	220	241	11	14	478	539	17	19	603	672
France entière (90 départements).		39 209 518	355 920	353 167	21 039	20 002	752 307	768 983	31 697	31 531	680 027	708 919

TABLEAU III

Mariages, naissances vivantes et décès en divers pays depuis 1913.
Nombres en milliers.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Autriche (frontières de 1921).	Hongrie (b).	Suisse.	Empire allemand (c).	Pays-Bas.	Belgique.	France (d).	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° MARIAGES																					
1913.....	287	34	22	20	15	33	19	46	195	27	500	48	61	312	138	40	264	67	431	42	9
1914.....	294	35	24	20	16	33	18	47	154	22	451	42	41	205	134	42	252	65	453	43	9
1915.....	361	36	24	19	16	33	18	29	68	20	274	43	25	86	128	38	186	56	445	45	10
1916.....	280	31	22	21	17	35	19	28	63	22	274	47	30	125	137	37	106	»	434	40	8
1917.....	259	30	21	21	18	36	20	30	76	23	308	49	33	180	142	34	97	»	448	34	6
1918.....	287	35	23	23	20	39	15	41	127	26	353	50	44	201	141	31	106	57	501	33	6
1919.....	369	44	27	25	15	40	19	77	154	31	844	58	97	553	167	49	332	73	480	41	10
1920.....	380	47	27	27	18	43	24	84	103	35	895	65	107	623	175	55	509	(e) 206	546	52	12
1921.....	321	39	23	27	18	39	24	78	84	33	731	64	88	456	165	53	426	198	519	47	11
1922.....	300	34	23	26	17	37	24	71	85	30	682	61	83	383	163	»	351	170	516	45	10
1923.....	292	35	24	27	17	38	24	(a) 57	79	30	582	57	80	357	157	»	321	165	513	45	10
1924.....	296	32	»	27	17	37	22	»	75	29	440	56	80	356	158	»	»	154	513	46	10
1925.....	295	32	»	26	»	»	»	»	»	»	»	55	»	353	»	»	»	»	»	»	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																					
1913.....	882	121	100	72	61	130	87	153	736	90	1 794	174	170	790	618	200	1 122	310	1 757	136	28
1914.....	879	124	99	73	62	129	88	152	747	87	1 776	177	156	753	608	194	1 114	327	1 808	138	28
1915.....	815	114	96	70	59	123	83	119	512	76	1 354	167	124	480	615	196	1 109	320	1 799	135	28
1916.....	786	110	91	72	66	122	80	94	314	74	1 008	173	99	382	599	193	882	»	1 805	131	29
1917.....	668	97	86	70	65	121	81	88	297	72	912	173	87	410	602	190	691	»	1 812	130	28
1918.....	663	99	87	73	64	118	79	88	281	73	927	168	85	470	613	181	640	103	1 792	126	26
1919.....	692	106	89	69	59	115	64	112	215	72	1 261	164	123	503	585	168	771	286	1 779	122	24
1920.....	958	137	100	78	69	139	85	138	246	81	1 599	193	164	834	622	206	1 158	(e) 539	2 026	136	30
1921.....	849	123	91	79	64	127	82	142	223	81	1 560	190	163	813	649	199	1 118	620	1 991	136	29
1922.....	780	115	88	74	65	117	80	142	237	76	1 404	182	154	760	656	»	1 127	614	1 969	137	29
1923.....	758	112	92	75	63	113	82	(a) 146	239	76	1 297	186	155	762	660	»	1 108	609	2 043	135	28
1924.....	730	107	92	74	60	109	78	»	221	73	1 269	182	153	752	653	»	»	623	1 999	135	28
1925.....	716	104	»	72	»	»	»	»	»	»	»	179	»	769	»	»	»	»	»	»	»
3° DÉCÉDÉS																					
1913.....	505	73	75	35	32	77	52	118	501	55	976	76	108	731	449	125	664	192	1 027	52	10
1914.....	517	74	71	36	33	78	51	117	506	54	1 023	78	109	770	450	118	643	183	1 102	52	10
1915.....	562	82	76	37	33	83	52	133	553	52	993	80	101	748	452	123	741	194	1 094	53	10
1916.....	508	71	71	39	34	78	55	126	392	51	936	84	101	696	442	129	722	»	1 188	54	11
1917.....	499	69	73	39	34	77	59	136	385	53	1 055	87	125	709	466	135	682	»	1 200	48	11
1918.....	612	78	79	39	43	104	95	154	473	75	1 227	115	157	865	696	253	1 166	297	1 493	50	16
1919.....	504	75	79	40	36	84	63	125	153	55	964	90	114	737	483	154	676	261	1 282	66	11
1920.....	466	68	67	40	34	78	53	117	168	76	933	82	103	674	494	144	682	(e) 417	1 422	56	12
1921.....	459	66	64	36	31	73	47	105	154	50	860	77	103	696	455	126	642	372	1 289	54	11
1922.....	487	73	65	39	32	76	49	107	167	50	881	80	104	689	441	»	660	376	1 287	51	11
1923.....	444	63	61	38	31	68	48	(a) 100	156	46	858	71	100	667	449	»	626	372	1 332	56	12
1924.....	473	70	66	38	31	72	53	»	167	49	760	71	100	680	430	»	»	394	1 255	55	11
1925.....	473	66	»	36	»	»	»	»	»	»	»	72	»	709	»	»	»	»	»	»	»

(a) Y compris le Burgenland.
(b) Pour 1913 à 1918, ancien territoire, non compris la Croatie-Slavonie; 1919 à 1922, nouveau territoire.
(c) Non compris l'Alsace et la Lorraine; depuis 1919, frontières actuelles, non compris le territoire de la Sarre à partir de 1921.
(d) 90 départements, y compris l'Alsace et la Lorraine.
(e) Dans les nouvelles frontières.

Les petits Chinois, par G. Gibert. — Un vol. in-8° de 95 pages. Prix, 1 fr. 50. Téqui, Paris.

La bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus et la vie de victime, par l'abbé Paulin Giloteaux. — Un vol. 19 × 12 cm. de 205 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

La Fête et la messe de Jésus-Christ Roi. — Un vol. 19 × 12 cm. de 192 pages. Téqui, Paris.

La Fête spéciale de Jésus-Christ Roi, par le R. P. Edouard Hugon. — Une brochure 19 × 12 cm. de 35 pages. Prix, 1 fr. 50. Téqui, Paris.

Méditations sur les saints Ordres, par Perreyve. — Un vol. 14 × 9 cm. de 196 pages. Prix, 1 fr. 50. Téqui, Paris.

Etudes sociales et psychologiques, ascétiques et mystiques, par le R. P. Edouard Hugon. — Un vol. 19 × 12 cm. de 178 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

Le mariage. Rappel de quelques leçons canoniques et morales, par E. Jombart. — Un vol. 19 × 12 cm. de 81 pages. Prix, 3 francs. Téqui, Paris.

Les promesses évangéliques, par Mgr Julien. — Un vol. 19 × 12 cm. de 126 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

Nouveau mois du Sacré Cœur, par l'abbé J. Kœnig. — Un vol. 14 × 9 cm. de 246 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

La mère, par l'abbé L. Rouzic. — Un vol. in-32 de 254 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

TABLEAU IV

Proportions pour 10000 habitants des nouveaux mariés, des enfants nés vivants et des décès en divers pays, depuis 1913.

ANNÉES	Angleterre et Galles.	Écosse.	Irlande.	Danemark.	Norvège.	Suède.	Finlande.	Autriche (frontières de 1921).	Hongrie.	Suisse.	Empire allemand.	Pays-Bas.	Belgique.	France.	Espagne.	Portugal.	Italie.	Roumanie.	Japon.	Australie.	Nouvelle-Zélande.
1° NOUVEAUX MARIÉS																					
1913.......	157	143	102	144	126	118	118	140	182	138	154	155	161	151	136	132	149	183	162	173	165
1914.......	159	148	108	138	129	116	114	143	144	114	137	136	110	98	130	137	141	168	168	175	170
1915.......	194	152	111	130	129	116	108	89	64	100	84	133	68	42	124	125	102	143	164	181	182
1916.......	149	130	102	144	137	123	116	86	68	114	84	144	83	62	132	118	58	»	157	163	149
1917.......	138	126	96	140	140	123	120	94	82	118	94	144	90	91	136	109	54	»	160	136	117
1918.......	153	142	103	152	149	133	90	131	138	132	109	148	120	104	134	99	60	176	180	132	113
1919.......	197	180	122	164	136	138	114	247	396	158	268	172	256	285	162	154	185	200	172	156	168
1920.......	202	192	120	176	137	145	142	272	260	180	290	191	288	318	169	173	280	259	195	192	206
1921.......	169	160	104	164	135	132	140	252	210	168	236	184	238	233	154	164	231	243	183	172	174
1922.......	157	140	105	158	127	123	138	228	210	154	222	174	220	195	152	»	188	203	179	161	153
1923.......	152	144	107	169	123	126	136	173	194	151	188	160	210	182	146	»	170	197	175	157	158
1924.......	153	132	»	156	120	124	126	»	183	146	142	156	210	182	146	»	»	182	174	158	159
1925.......	152	132	»	154	»	»	»	»	»	»	»	149	»	180	»	»	»	»	»	»	»
2° ENFANTS NÉS VIVANTS																					
1913.......	241	255	228	256	254	232	271	235	345	231	276	281	216	191	304	330	317	421	333	282	261
1914.......	238	261	226	256	252	229	269	230	347	225	270	282	202	181	298	319	311	421	338	279	260
1915.......	219	239	220	242	238	216	254	182	233	195	205	262	161	118	298	319	305	405	330	271	253
1916.......	209	229	209	243	261	211	240	146	163	187	153	265	128	95	290	311	240	»	327	266	259
1917.......	178	203	197	237	251	208	243	138	165	182	139	265	113	104	288	305	195	»	323	263	257
1918.......	177	205	199	241	242	203	238	140	154	184	143	248	114	121	294	288	181	158	322	250	234
1919.......	185	220	200	226	219	196	192	179	274	184	203	242	162	130	283	264	214	395	316	235	215
1920.......	255	281	222	254	263	235	253	224	312	209	259	281	221	213	300	321	318	337	362	255	254
1921.......	224	252	202	240	244	214	243	229	279	208	253	274	219	207	304	310	303	387	351	250	233
1922.......	204	235	199	223	242	196	234	227	294	196	229	259	204	194	305	»	302	372	342	247	232
1923.......	197	228	206	225	230	188	237	224	294	194	208	260	204	194	305	»	293	364	349	238	219
1924.......	188	219	207	219	217	181	224	»	270	187	202	251	197	192	300	»	»	367	338	232	216
1925.......	183	213	»	211	»	»	»	»	»	»	»	243	»	196	»	»	»	»	»	»	»
3° DÉCÉDÉS																					
1913.......	138	155	171	125	132	137	161	181	235	143	150	123	139	176	221	206	188	261	195	107	95
1914.......	140	155	163	125	135	138	156	177	235	138	155	124	142	185	220	194	179	235	206	105	93
1915.......	157	171	176	138	134	147	159	203	257	133	151	125	139	184	221	199	204	245	202	106	91
1916.......	144	146	165	134	136	136	165	195	209	129	143	129	132	174	213	208	197	»	215	110	96
1917.......	144	143	166	132	132	134	176	214	207	132	161	131	164	179	223	215	192	»	214	97	96
1918.......	176	160	180	135	163	179	285	249	259	190	189	171	210	223	331	402	330	457	268	100	148
1919.......	137	154	176	130	133	144	183	203	195	140	153	132	150	190	233	242	188	361	228	127	95
1920.......	124	140	148	129	124	133	159	191	212	144	151	119	139	172	238	225	174	259	254	105	103
1921.......	121	136	142	110	113	124	140	169	193	127	140	111	137	177	214	196	177	230	227	99	87
1922.......	128	149	145	119	119	128	144	172	208	129	143	114	139	176	205	»	177	228	223	92	88
1923.......	116	129	137	113	115	114	133	153	192	113	137	99	130	170	207	»	166	223	227	99	90
1924.......	122	144	148	113	111	120	153	»	204	124	121	98	128	173	198	»	»	233	212	95	83
1925.......	122	134	»	107	»	»	»	»	»	»	»	98	»	181	»	»	»	»	»	»	»

NOTA. — Voir les notes du tableau précédent.

Aurélie Tédjani, princesse des Sables, par MARTHE BASSERME. — Un vol. in-16 de 244 pages. Prix, 9 francs, Plon, Paris.

Le secret de la muette, par J. DE BELCAYRE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 216 pages. Prix, 3 francs broché ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

Ombre et Clarté, par M.-A. D'ARVOR. — Un vol. 18 × 10 cm. de 248 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

La rose de Provins, par CH. DODEMAN. — Un vol. 18 × 10 cm. de 224 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

L'Eglantine et le Genêt, par R. DUVERNE. — Un vol. 18 × 10 cm. de 238 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse, Paris.

La pupille de Robert Quesnay, par ANGEL FLORY. — Un vol. 18 × 10 cm. de 200 pages. Prix, 3 francs ; port, 0 fr. 45. Bonne Presse.

L'équivoque du laïcisme, par RENÉ MACAIGNE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 124 pages. Prix, 5 fr. 50. Téqui, Paris.

La maison, par l'abbé L. ROUZIC. — Un vol. in-32 de 320 pages. Prix, 5 francs. Téqui, Paris.

Le Cinquantenaire de l'Institut catholique de Paris. Discours de Mgr TISSIER. — Une brochure 22 × 14 cm. de 40 pages. Prix, 2 fr. 50, Téqui, Paris.

Les femmes de bien, par Mgr TISSIER. — Un vol. in-12 de 124 pages. Prix, 3 francs Téqui, Paris.

Amour et souffrance. Le problème de la douleur humaine ici-bas, par JOSEPH VERNHES. — Un vol. in-24 de 154 pages. Prix, 3 francs. Téqui, Paris.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anne), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.